République fédérale d'Allemagne

Thomas Heindrichs et Kathrin Schreckenberg

Table des matières

1. HISTOIRE FORESTIÈRE . . . 327
1.1 Couvert forestier, types de forêts et régimes de propriété . . . 327
1.2 Évolution des modes d'exploitation des forêt et de la foresterie . . . 327
1.3 Développement des sciences forestières . . . 328
1.4 Législation et administration forestières . . . 328
2. HISTORIQUE DE LA PARTICIPATION DE L'ALLEMAGNE À LA FORESTERIE TROPICALE . . . 328
2.1 Activités menées dans les colonies étrangères . . . 328
2.2 Historique des activités forestières coloniales . . . 329
2.3 Objectifs et impacts des activités forestières coloniales . . . 329
3. STRUCTURE DES APPORTS D'AIDE . . . 330
3.1 Le ministère fédéral de la Coopération économique et du développement (BMZ) . . . 330
3.2 La coopération financière bilatérale . . . 330
3.3 La coopération technique bilatérale . . . 331
3.4 La coopération bilatérale dans le domaine des ressources humaines . . . 332
3.5 La coopération multilatérale . . . 332
3.6 La réalisation de projets par des ONG et des consultants . . . 333
3.7 Les ***Länder*** et les activités municipales . . . 333
4. LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE LA FORESTERIE TROPICALE . . . 334
4.1 Vue d'ensemble de la coopération pour le développement . . . 334
4.1.1 Principes directeurs . . . 334
4.1.2 Volumes d'aide . . . 334
4.1.3 Focalisation régionale . . . 334
4.1.4 Focalisation thématique . . . 335
4.2 L'aide au développement dans le domaine de la foresterie tropicale . . . 335
4.2.1 Développement des politiques touchant aux forêts tropicales . . . 335
4.2.2 Mise au point des stratégies de promotion de la foresterie tropicale . . . 336
4.2.3 Définition du secteur de la ''foresterie tropicale'' . . . 337
5. DISTRIBUTION THÉMATIQUE ET RÉGIONALE DES PROJETS FORESTIERS . . . 338
5.1 Volumes des financements . . . 338
5.2 Ventilation régionale . . . 338
5.3 Ventilation thématique des projets . . . 339
5.4 Taille et durée des projets . . . 340
6. RECHERCHE ET FORMATION . . . 340
6.1 Recherche . . . 340
6.2 Enseignement et formation dans le domaine de la foresterie tropicale . . . 341
7. GESTION DES CYCLES DES PROJETS . . . 342
7.1 Détermination des projets et accords . . . 342
7.2 Réalisation des projets – coopération financière (KfW) . . . 343
7.3 Réalisation des projets – coopération technique (GTZ) . . . 343
8. ÉVALUATIONS GLOBALES DES PROJETS . . . 343
9. CONCLUSIONS ET TENDANCES . . . 345
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES . . . 347
CONTACTS CLÉS . . . 348
SIGLES ET ACRONYMES . . . 348
REMERCIEMENTS . . . 348

1. HISTOIRE FORESTIÈRE

1.1 Couvert forestier, types de forêts et régimes de propriété

En Allemagne, les surfaces boisées couvrent 10 844 000 hectares, soit 29,1 % du territoire. Sans la présence de l'homme, le manteau forestier, composé surtout de hêtraies, couvrirait presque tout le pays. Il y a cinq mille ans, l'impact humain devint le plus important facteur déterminant la composition de la végétation et sa couverture. Le recours répété au défrichage par le feu pendant l'âge du bronze (il ya 3 500 ans) mena au développement des premiers paysages de lande sur les sols pauvres et sableux du nord de l'Allemagne. Au moyen âge, une tendance croissante à la colonisation engendra le recul rapide du couvert forestier. Les forêts furent converties en terres agricoles, utilisées comme source de bois de combustion et de construction, et comme pâturage pour le bétail. Elles perdirent de leur densité par l'exportation d'éléments nutritifs due au prélèvement de la litière pour la fertilisation des champs, et la régénération souffrit beaucoup de la dent du bétail. Au XIII^{e} siècle, le couvert forestier ne représentait plus que 30 % du territoire (Enquete-Kommission, 1994). En raison de pénuries de bois et de combustible, les villes médiévales introduisirent des formes simples de maîtrise de la mise en valeur des terres et entreprirent des actions de régénération artificielle des forêts, essentiellement avec des pins sylvestres.

Ce couvert fluctua au cours des siècles suivants, avec des phases passagères d'extension liées aux chutes démographiques provoquées par la guerre ou des épidémies. Au début du XVIII^{e} siècle, la superficie sylvestre était tombée à son niveau le plus faible sous l'effet de la croissance démographique, de l'expansion de l'agriculture, et de l'accroissement brutal, par l'industrialisation, des besoins en bois de construction et en produits ligneux pour le commerce intérieur, l'industrie du verre, les salines, la fabrication de charbon de bois et l'exportation. De nombreux versants de montagnes furent déboisés pour obtenir des grumes, transportées par train de flottage vers la Hollande pour satisfaire les besoins croissants de son industrie navale (Klose, 1985). La composition variétale des forêts restantes évolua également : le développement du traitement en taillis pour répondre aux besoins de l'industrie charbonnière provoqua une réduction des peuplements de hêtres et de conifères, qui se régénèrent mal par rejets de souche.

Au milieu du XVIII^{e} siècle, les pénuries de bois commencèrent à affecter le développement industriel et menèrent progressivement à une révision des modes d'exploitation des forêts. Ainsi commença une période de reconstitution des boisements et d'introduction sur une grande échelle de systèmes de gestion à rendements soutenus. Dans les quelques forêts restantes, le hêtre fut rétabli comme essence dominante. Dans les zones traitées par une coupe à blanc, le reboisement ne put s'effectuer qu'avec des essences moins exigeantes telles que l'épicéa, le pin et le mélèze, et une grande partie des terres déboisées put ainsi être rapidement repeuplée (Enquete-Kommission, 1994). Ces vastes peuplements de résineux constituent de nos jours un élément caractéristique du paysage forestier allemand, bien que des efforts soient déployés, surtout dans le cas des forêts publiques, pour les transformer en forêts mélangées aux arbres à âges multiples et structures diverses, bien adaptées aux sites. Ces dernières années, le couvert forestier a tendance à augmenter à mesure que de nouvelles terres agricoles sont mises hors production dans les régions rurales. Les pressions poussant au déboisement continuent néanmoins près des villes, et un système imposant des actions de reboisement de compensation est désormais en vigueur.

Il existe en Allemagne plusieurs régimes de tenure forestière. En 1987, 30 % des forêts de l'ancienne République fédérale d'Allemagne[1] appartenaient à l'État (essentiellement aux *Länder*), 24 % étaient des forêts communales et 46 % étaient privées (BML, 1994). Nettement plus de la moitié de ces boisements privés appartiennent à 430 000 petits propriétaires possédant chacun moins de 50 ha (Grayson, 1993). Dans l'ancienne République démocratique allemande, une grande part des forêts d'État étaient des forêts privées qui furent expropriées après la Seconde Guerre mondiale et sont actuellement en cours de redistribution aux anciens propriétaires. Il est probable que ce processus aboutisse à une répartition foncière similaire à celle de 1945, soit 43 % de forêts d'État, 8 % de forêts communales et 49 % de forêts privées (BML, 1994).

1.2 Évolution des modes d'exploitation des forêt et de la foresterie

Pendant des siècles, les objectifs d'aménagement des forêts furent dictés par leur importance comme réserves de terres arables et sources de produits de chasse et de cueillette essentiels à la subsistance. La gestion des ressources forestières n'acquit sa propre raison d'être qu'avec l'évolution d'une économie agricole vers une économie industrielle, et l'accroissement de la demande en bois. L'introduction des traitements en taillis, en taillis sous futaie et en futaie constitua le premier pas vers le développement d'une gestion à rendements soutenus. L'exploitation anarchique d'arbres individuels céda la place à la division des domaines forestiers en coupes permettant d'obtenir une exploitation mieux contrôlée de la biomasse ligneuse. On ne s'étonnera pas de ce que ces évolutions aient commencé dans les forêts proches des salines et des mines, où les besoins en apports soutenus de bois furent les plus grands (Hasel, 1985).

Depuis le début du XX^{e} siècle, et surtout depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le principe des rendements soutenus a été progressivement remplacé par celui de la viabilité ou d'une gestion durable, qui englobe non seulement une production de bois soutenue mais aussi l'objectif de préservation des autres produits et services forestiers dans l'intérêt des générations actuelles et futures (BML, 1994). Ce mode d'aménagement plus naturel cherche à assurer la pérennité de toutes les fonctions forestières – exploitation, protection et récréation. Ces dernières années, une meilleure sensibilisation du public aux problèmes de conservation

1. L'Allemagne est une nation fédérale constituée de seize États ou *Länder*, doté chacun d'un parlement et d'un pouvoir hautement décentralisé. La réunification de la République fédérale et de la République démocratique allemande eut lieu en 1989.

a débouché sur un débat concernant l'adéquation du concept d'une foresterie à fins multiples – qui assure la promotion simultanée de toutes les fonctions des forêts –, désormais jugé insuffisant par certains. Plutôt qu'une gestion axée simplement sur les fonctions "usages" de la forêt, la "protection des processus" est de plus en plus exigée pour assurer la préservation de tous les processus naturels intervenant dans les écosystèmes forestiers.

1.3 Développement des sciences forestières

En Allemagne, le développement des sciences forestières spécialisées a été étroitement lié à l'importance croissante attachée au bois de construction comme matériau brut au cours du XVIII[e] siècle. Les sciences forestières ont fourni les connaissances fondamentales requises pour assurer une gestion durable, surtout par des méthodes de planification et d'inventoriage, mais aussi par des techniques de sylviculture pour établir, entretenir et récolter des peuplements.

Des hommes tels que H.C. von Carlowitz, G.L. Hartig, H. Cotta, C. Heyer et W. Pfeil jouèrent un rôle clé pour établir la réputation de l'Allemagne comme berceau des sciences forestières et de la sylviculture durable. Leurs œuvres de pionniers furent facilitées par de nombreuses évolutions survenues hors du domaine forestier, telles que la découverte des engrais chimiques et l'extraction minière de la potasse, l'amélioration génétique et le commerce international des céréales et de la laine, et le développement de l'industrie houillère. Toutes ces activités constituèrent des conditions propices pour le développement de boisements productifs en libérant les forêts des pressions qu'elles subissaient pour nourrir les populations et fournir suffisamment de bois de feu (Zundel, 1990).

Les premiers établissements d'enseignement supérieur des sciences forestières furent établis au début du XIX[e] siècle, généralement sur la lancée des écoles techniques forestières comme celles de Göttingen et de Tharandt, près de Dresde. La formation assurée par ces établissements avait acquis une très bonne réputation, et leurs étudiants trouvaient un emploi non seulement dans les services forestiers allemands mais aussi souvent dans ceux d'autres pays (voir la section 2).

1.4 Législation et administration forestières

Une loi fédérale sur les forêts fut promulguée en 1975 pour modifier et harmoniser une multitude d'anciennes lois en vigueur au niveau des États et de règlements de portée locale. Elle joua un rôle de cadre et fut complétée par des lois plus précises applicables au niveau des *Länder* (BML, 1994 ; Grayson, 1993). La loi de 1975 avait pour grands objectifs :

- d'assurer la conservation des forêts pour leurs fonctions multiples ;
- d'assurer la bonne gestion des forêts pour préserver leur valeur directe et indirecte ;
- d'assurer l'expansion des superficies boisées ;
- de développer le secteur forestier ;
- de parvenir à un équilibre entre les intérêts de la société et ceux des propriétaires forestiers.

La loi fédérale de 1976 sur la conservation de la nature, qui rendit obligatoire la protection, la conservation et le développement de la nature et des paysages, eut une forte incidence sur le secteur forestier. Les lois de 1975 et 1976 se complètent sur le plan de la protection de la diversité biologique (BML, 1994), mais elles témoignent aussi du conflit croissant entre deux objectifs – les fonctions de production des forêts, et leur rôle d'aires de conservation.

Au plan national, les forêts relèvent du ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (BML, *Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten*), sauf en ce qui concerne les domaines forestiers fédéraux, qui pour des raisons historiques tombent sous la coupe du ministère des Finances. Le BML est chargé de la législation pertinente, de la collaboration avec les *Länder* pour la promotion du secteur forestier, de la coordination des questions forestières à l'échelle nationale (dont les inventaires nationaux et l'information sur les marchés), des affaires forestières internationales, de la planification et de la coordination de la recherche au niveau national, et des activités publicitaires.

Au niveau des Länder, on trouve deux grands types d'administration forestière. Une grande part du sud de l'Allemagne est doté d'autorités forestières individuelles responsables des domaines forestiers, quels qu'en soient leurs propriétaires. En revanche, dans certains des *Länder* du nord, la forte proportion de domaines forestiers privés a donné lieu à la création d'une administration forestière responsable des forêts publiques au niveau du *Land*, et d'une administration distincte, dite des services forestiers, qui joue un rôle de conseil et applique les réglementations concernant le secteur forestier privé (BML, 1994).

2. HISTORIQUE DE LA PARTICIPATION DE L'ALLEMAGNE À LA FORESTERIE TROPICALE

Au XIX[e] siècle, la qualité de la formation des forestiers allemands était largement reconnue en Europe, tout comme le rôle de l'Allemagne dans le développement des systèmes de gestion à rendements soutenus. Les experts allemands furent ainsi employés non seulement dans les colonies allemandes mais aussi dans celles des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne, où ils jouèrent un rôle important dans le développement de systèmes d'aménagement des forêts tropicales.

2.1 Activités menées dans les colonies étrangères

Deux des zones d'activités allemandes dans les colonies étrangères se trouvèrent en Asie. En 1847, l'administration coloniale des **Indes orientales hollandaises** (l'**Indonésie** actuelle) fit appel à deux forestiers allemands, Mollier et Nemnich, pour établir un régime de sylviculture à rendements soutenus dans les forêts javanaises de teck, menacées de défrichage pour l'installation de populations et pour la production de bois de construction destiné à l'industrie navale. En 1849–50, les deux

experts remplacèrent le système en vigueur d'enlèvement non contrôlé des meilleurs arbres par un système de coupe à blanc par carreaux, en préservant des arbres protecteurs et semenciers (Mammen, 1964). En 1855, un autre Allemand, von Rössler, formula des propositions pour la réorganisation du secteur forestier javanais et aida à élaborer une loi forestière et de nouvelles recommandations sylvicoles qui marquèrent le début d'une foresterie planifiée à Java (Mammen, 1964). Les années suivantes, de nombreux forestiers allemands furent embauchés par le service forestier du gouvernement néerlandais, où il leur incomba surtout de mettre au point des méthodes d'inventoriage et de planification pour assurer une production durable de bois. Cette tradition prit fin en 1934, année où tous les étrangers furent débauchés du service forestier néerlandais en raison de la crise économique internationale.

L'**Inde britannique** constitua la seconde grande zone d'influence allemande. En 1864, le vice-roi embaucha un botaniste allemand, Dietrich Brandis, comme premier inspecteur général des forêts. Reconnu de nos jours comme l'un des pères de la foresterie tropicale (BML, 1990), Brandis avait auparavant occupé le poste de surintendant des forêts de la Birmanie, où sa tâche première fut la sauvegarde de la production de teck (Bruenig, 1996). Il rédigea le premier manuel sur le teck en Birmanie et introduisit de nouvelles procédures d'inventoriage pour déterminer la proportion de teck dans les forêts. Il mit également au point le système de reboisement appelé *taungya*, qui conjugue la sylviculture par jardinage avec le mode traditionnel d'agriculture itinérante sur brûlis pratiqué par les populations locales. Ce procédé, qui permit d'établir de très importants peuplements de teck dans les régions montagneuses, et qui est encore utilisé de nos jours, est souvent considéré représenter le début de l'agroforesterie moderne (BML, 1990).

En 1987, à la demande de Brandis, deux autres administrateurs forestiers allemands, W. Schlich et B. Ribbentrop, furent engagés par les services de l'Inde britannique. Schlich mit en place un office central de gestion forestière (l'*Imperial Working Plans' Branch*) et fonda une revue spécialisée en sylviculture, *The Indian Forester*. Son guide en cinq volumes, *Manual of Forestry*, constitue un ouvrage classique d'enseignement forestier (Mammen, 1964).[2] Ribbentrop introduisit un système de sylviculture planifiée au Punjab, mit sur pied l'administration forestière dans plusieurs autres provinces et eut une influence décisive sur la mise en place d'une sylviculture expérimentale en Inde. Le premier centre de formation spécialisé dans les forêts tropicales, fondé en 1878 à Dehra Dun par Brandis, fut élargi par Ribbentrop pour constituer un institut de recherche forestière, bientôt développé en un centre de recherche et de formation de réputation internationale. Vers la fin de cette période en Inde, Ribbentrop rédigea la première grande histoire forestière de l'Inde britannique – un ouvrage encore cité de nos jours (Mammen, 1964).

2.2 Historique des activités forestières coloniales

La période de l'histoire forestière coloniale allemande ne dura que de 1884 au début de la Première Guerre mondiale. En **Afrique orientale allemande,** les premiers officiers forestiers travaillèrent à partir de 1892. Ils eurent pour principaux objectifs d'établir des modes réglementés d'exploitation forestière, d'entreprendre le boisement et de mettre au point des systèmes de gestion des mangroves. Au **Togo**, Metzger créa une administration forestière et lança en 1906 des recherches systématiques sur les pratiques forestières. Il désigna des forêts protégées et fut connu pour ses projets de reboisement des savanes, par le teck notamment.

Avec ses immenses superficies de forêt primaire, le **Cameroun** est alors considéré comme la plus importante colonie pour les activités forestières en Afrique. L'exploration de ses forêts primaires, notamment pour leur potentiel d'exploitation et leur conversion possible en forêts commerciales, aura été la principale activité de Wiech, directeur de la première grande division forestière impériale du Cameroun, qui tente également d'introduire des modes d'exploitation rentables des vastes peuplements de palmiers à huile sauvages du nord du pays (Wilhelmi, 1961, cité dans Lemhöfer et Rozsnyay, 1985).

Les liens entre les actions forestières menées en Asie, dans le Pacifique Sud, dans les colonies africaines de l'Allemagne et sur le territoire allemand même, sont maintenus avant tout par l'intermédiaire de l'académie forestière allemande de Hann.Münden, dont les professeurs Büsgen et Jentsch organisent dès 1906 des voyages d'études en Indonésie, au Cameroun et au Togo. Dans le cadre de ces initiatives, ils élaborent des propositions pour l'aménagement des forêts locales et établissent plusieurs réserves forestières (Lamprecht, 1986).

2.3 Objectifs et impacts des activités forestières coloniales

L'un des principaux objectifs des activités forestières coloniales, comme en fait de toute l'économie coloniale, était la production de matières brutes pour l'industrie allemande. Les mesures forestières visaient donc essentiellement la conservation et l'implantation de peuplements forestiers dotés de la plus forte proportion possible de bois exportables. En 1912, Gieseler, le chef forestier prussien, écrivait qu'au Cameroun, les politiques forestières devaient avoir pour objectifs de protéger les stocks de bois existants, d'implanter du teck et d'autres bonnes essences commerciales, et de contrôler l'exploitation du caoutchouc sauvage et d'autres produits sylvestres. La conservation des ressources forestières avait donc pour dessein premier non la préservation de la diversité écologique, mais l'utilité économique.

Les forestiers allemands amenèrent aux tropiques leur tradition de gestion forestière pour des rendements soutenus en bois. Certains concepts sylvicoles furent adaptés aux conditions tropicales, comme dans le système *taungya* de Brandis. Beaucoup d'autres, en revanche, furent appliqués tels qu'ils l'étaient en Allemagne, comme surtout l'introduction très fréquente de la coupe à blanc et du système de la coupe progressive

2. A son retour de l'Inde, Schlich établit à Cooper's Hill, en 1885, le premier centre anglais d'études forestières, transféré à Oxford en 1905.

(ou coupe d'abri). Ces deux méthodes étaient jugées importantes pour "maîtriser une richesse anarchique en espèces" et pour mettre un frein à la détérioration du stock provoquée par les pratiques existantes consistant à ne prélever que les meilleurs sujets de chaque peuplement (Seibt, 1910). Elles donnèrent toutefois des résultats décevants et s'avérèrent inadaptées aux forêts tropicales humides.

Après que l'Allemagne eut perdu ses colonies à la fin de la Première Guerre mondiale, son influence directe sur les activités sylvicoles tropicales prit fin. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale, avec la reconstitution de l'économie allemande et le développement de son influence internationale, que son expérience forestière recommença à jouer un plus grand rôle dans la coopération pour le développement mise en route dès les années 50. Toutefois, les brèves activités coloniales de l'Allemagne semblent avoir eu peu d'influence sur cette coopération, contrairement au cas des puissances coloniales à plus long terme.

3. STRUCTURE DES APPORTS D'AIDE

Du fait de la structure fédérale du pays, les actions allemande de coopération pour le développement sont mises en œuvre non seulement par le Gouvernement fédéral mais aussi par les *Länder* et les municipalités. Dans le secteur des forêts tropicales, la coopération au niveau fédéral est néanmoins prédominante. Il s'agit pour environ deux tiers d'aides bilatérales et pour un tiers d'aides multilatérales. Le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ, *Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung*) est la principale institution responsable de l'aide bilatérale, objet du présent chapitre. Pour des raisons historiques, l'Allemagne possède un système inhabituel selon lequel trois volets de la coopération bilatérale – l'aide financière, l'aide technique et l'aide en ressources humaines – sont séparés au plan institutionnel, chacun étant géré par l'un des organismes de développement spécialisés[3] décrits ci-dessous (Ashoff, 1996).

3.1 Le ministère fédéral de la Coopération économique et du développement (BMZ)

La mise en œuvre de la coopération pour le développement allemande fut rendue plus compliquée au départ par la participation de plusieurs ministères (Affaires étrangères, Affaires économiques, Alimentation et Agriculture), avec parfois des chevauchements dans les domaines de compétence, et par un manque d'experts allemands rodés aux conditions des pays en développement (White, 1965, cité dans Hoffmann, 1980). En 1961, le volume croissant des activités fédérales et le modèle d'organisation fourni par les pays donateurs mena à la création du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

Le BMZ est chargé de la gestion du budget fédéral de la coopération pour le développement, établi chaque année par le Parlement. Il ne s'occupe pas directement de l'exécution des activités ou projets de développement, mais élabore les politiques fédérales de développement, établit les orientations appropriées, et coordonne tous les programmes d'aide bilatérale ainsi que les actions associant d'autres donateurs et organisations multilatérales (voir la figure 1). Le budget du BMZ absorbe environ 70 % de l'aide publique au développement (APD) (Ashoff, 1996), le reste étant fourni par d'autres ministères fédéraux, dont surtout celui des Affaires étrangères, celui de l'Education, des Sciences, de la Recherche et de la Technologie, et celui des Affaires économiques (Wiemann, 1996).

Le BMZ emploie environ 600 personnes à Bonn et à Berlin. En plus des sections responsables de chaque pays, il est doté d'une division (la 224, pour l'environnement, la conservation des ressources et les forêts) chargée de la coordination de l'aide forestière. Le BMZ ne possède pas d'antennes de terrain car le ministère des Affaires étrangères n'admet pas de structure parallèle aux ambassades. Le BMZ détache donc auprès des ambassades des conseillers à la coopération pour le développement dans les plus gros récipiendaires de l'APD allemande (27 pays en 1993) (Wiemann, 1996).

3.2 La coopération financière bilatérale

En termes budgétaires, la coopération financière, appelée également assistance financière, représente la plus importante catégorie de coopération au développement. Elle a pour but de promouvoir de nouveaux investissements dans les pays en développement, de façon à accroître leur potentiel global de production et améliorer leurs infrastructures sociales et physiques. Ce type d'aide sert le plus souvent à financer les dépenses en biens de production et équipements, pour la construction de routes et d'autres infrastructures par exemple, ainsi qu'une aide à la préparation et au suivi des projets. Plus récemment, la coopération financière est devenue un important instrument de l'aide programme. Dans ce contexte, l'accent est mis sur des mesures intégrées axées sur un secteur, une région, ou un groupe spécifique au sein de la population, et mises en œuvre en tant que train de mesures coordonnées. Des exemples types sont les actions de développement régional intégré, les programmes de développement rural, les programmes de crédits pour petits exploitants et les programmes de création et d'équipement de services de base pour les soins de santé (Service de presse et d'information, 1995).

La coopération financière se distingue de la coopération technique ou de l'aide en ressources humaines (voir les sections 3.3 et 3.4) en ce que les pays partenaires reçoivent une subvention ou un prêt pour un projet spécifique, dont l'exécution leur incombe entièrement. Si nécessaire, un pays partenaire peut solliciter une assistance technique comme aide à la réalisation du projet. En pratique, la coopération financière est complétée par la coopération technique et l'aide en ressources humaines, axées sur la fourniture aux pays partenaires des compétences requises pour exploiter efficacement l'aide financière. Bien que les trois types de coopération ne soient pas officiellement liées, une collaboration accrue entre ces trois volets a tendance à se développer (voir la section 9).

La coopération financière prend la forme de dons

3. Nous ne traiterons ici que des organisations œuvrant dans le domaine forestier.

Figure 1 : Principaux intervenants et filières du système allemand d'aide à la foresterie tropicale

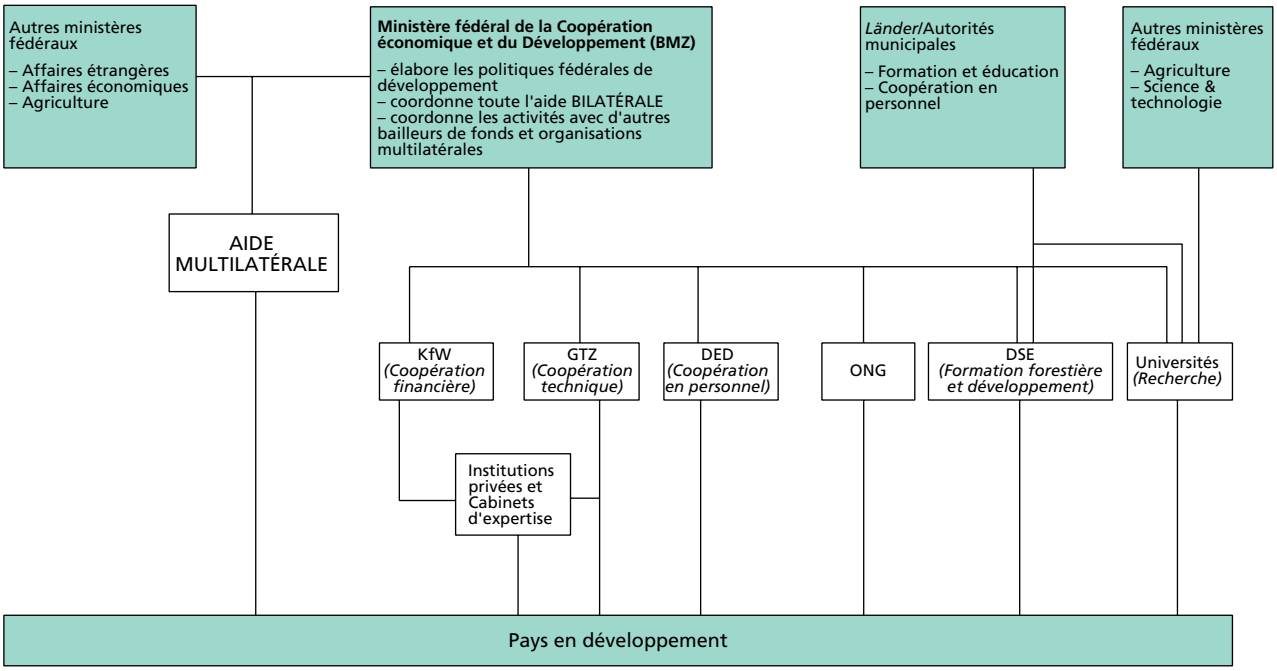

accordés aux pays classés parmi les moins avancés. D'autres pays en développement reçoivent des prêts étalés sur 30–40 ans à des taux d'intérêt favorables (0,75–2,0 %) (Service de presse et d'information, 1995). Des pays qui ne rempliraient pas normalement les conditions requises pour des prêts peuvent également recevoir des dons pour la promotion d'actions dans trois domaines critiques – l'auto-assistance pour lutter contre la pauvreté, les infrastructures sociales, et les mesures de protection de l'environnement. Dans ce contexte, toute l'aide financière dans le domaine de la foresterie est fournie sous forme de dons.

La coopération financière est administrée par la Banque allemande de développement (KfW, *Kreditanstalt für Wiederaufbau*) pour le compte du Gouvernement fédéral. Créée en 1948 en tant que société d'État, la KfW est une banque détenue à 80 % par le Gouvernement fédéral et pour 20 % par les gouvernements des *Länder*. Sa principale activité est la promotion de l'économie allemande par l'octroi de prêts d'investissements, de crédits à l'exportation et de cautionnements. Dans le domaine de la coopération avec les pays en développement, la KfW emploie 380 personnes, dont 240 sont des experts techniques, y compris 4 experts forestiers. Jusqu'à une date récente, la KfW n'a fonctionné qu'à partir de son siège de Francfort, mais des antennes assumant certaines fonctions d'appui technique font l'objet d'essais dans quelques uns des plus gros pays récipiendaires (Wiemann, 1996). Les premières expériences entreprises au Caire et à New Delhi ont donné des résultats encourageants et risquent de mener à la mise en place d'antennes dans d'autres pays (Duve, KfW, comm. pers., 1977).

À l'exception de quelques anciens projets, le recours à la coopération financière pour le financement de projets forestiers ne date que de 1988. Avant cela, la coopération technique (voir la section 3.3) était tenue comme le moyen le plus approprié d'apporter des solutions aux problèmes de sylviculture et de conservation des forêts tropicales. De par leur nature, les projets forestiers exigent généralement plus que de simples investissements en capitaux. Chaque fois que possible, les ressources fournies par la coopération financière sont donc intégrées aux stratégies sectorielles nationales (telles que les Plans d'action pour la protection de la forêt tropicale) ou liés à des projets et programmes déjà préparés avec l'aide du GTZ (voir la section 3.3), la Banque mondiale ou les banques régionales de développement.

La coopération financière dans le domaine forestier peut être scindée en trois grandes catégories :

- Les projets axés sur une exploitation économique durable des forêts, comme les campagnes de boisement à grande échelle pour la production de bois d'œuvre, la réhabilitation de forêts naturelles avec plantations d'enrichissement, l'appui à des institutions partenaires, les inventaires forestiers, la construction de routes, les plantations et l'achats de matériels ;
- Les activités de conservation, comme un appui pour des zones de conservation désignées par le financement de travaux de construction de routes, d'actions de bornage et d'achat de matériels ;
- La création d'aires forestières protégées, comme des actions de développement de zones tampons faisant intervenir des éléments d'agroforesterie et de conservation des sols.

3.3 La coopération technique bilatérale

La coopération technique a pour objet d'accroître la productivité d'individus et d'organisations de pays en développement par des transferts de connaissances et compétences techniques, économiques et organisationnelles. Elle est toujours réalisée dans les pays partenaires

en collaboration avec des organisations publiques ou non gouvernementales, afin de les aider à accomplir leur mission par elles-mêmes sans aide extérieure (Service de presse et d'information, 1995).

Etabli en 1974, l'agence allemande de la coopération technique (GTZ, *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*), chargé d'assurer la planification, la réalisation et le suivi de mesures de coopération techniques pour le compte du BMZ, appartient au Gouvernement fédéral. En raison de son statut de société privée, la GTZ se charge également de missions pour le compte d'autres organismes, tels que des pays partenaires, la Commission européenne, des institutions financières internationales et d'autres bailleurs de fonds (GTZ, sans date a).

En sus d'un effectif de plus de 1 300 personnes travaillant à son siège près de Francfort, le GTZ emploie environ 1 500 agents de terrain et 5 000 agents sur contrat local (Wiemann, 1996). Les bureaux de service de la GTZ fournit des appuis techniques et administratifs dans plus de 50 pays (Wiemann, 1996). La GTZ a récemment modifié sa structure d'organisation, en déléguant plus de responsabilités à ses agents outremer, dans le but d'accroître l'efficacité en encourageant la recherche de solutions aux points d'origine des problèmes ainsi que des échanges entre experts techniques au sein de réseaux régionaux. Pas plus que la KfW, la GTZ ne se charge pas directement de la réalisation de projets ; ses agents travaillent à titre de consultants dans le cadre de projets ou programmes dont les institutions des pays partenaires sont responsables.

Au sein de la GTZ, la Division 4240 est chargée de la gestion des ressources forestières et de la conservation de la nature. Des documents de concept ont été produits pour chacun de ces deux "domaines d'activité". Cette division emploie une dizaine d'agents professionnels (GTZ, sans date b) qui jouent un rôle de consultants internes, en fournissant des conseils techniques aux sections par pays chargées de projets individuels, en apportant un soutien technique à des projets en cours, et en réalisant des travaux de planification conceptuelle dans les domaines de la forêt et de la conservation de la nature (GTZ, 1993). À l'heure actuelle, quelque 95 experts sont affectés à 80 projets de gestion des ressources forestières, et une vingtaine d'autres travaillent à des projets de conservation (GTZ, sans date b). Ces activités ont pour but d'appuyer les processus requis sur les plans politique, institutionnel, socio-économique et technique pour parvenir à une gestion durable des ressources forestières.

3.4 La coopération bilatérale dans le domaine des ressources humaines

Le développement des ressources humaines et les conseils fournis par des experts occupent une place particulièrement importante dans la coopération bilatérale allemande. En plus des nombreux experts recrutés par la GTZ et la KfW, plus de 60 forestiers (Burger, comm. pers., 1996) sont affectés à des projets de développement par le Service allemand de développement[4] (DED, *Deutscher Entwicklungsdienst*), une organisation non lucrative entièrement financée par le BMZ. Fondé en 1963, le DED a été calqué sur le *Peace Corps américain*. Il est responsable de la sélection, de la préparation et de l'encadrement d'agents de développement pendant et après leur affectation de deux à six ans à des projets mis en œuvre par des institutions des pays partenaires. Il recrute également des bénévoles allemands pour le Programme des volontaires européens et le Programme des volontaires des Nations unies.

Les actions de formation et de développement menées dans le domaine des forêts tropicales proviennent en premier lieu de la Fondation pour le développement international (DSE, *Deutsche Stiftung für Internationale Entwicklung*), financée par le BMZ. La DSE organise (en Allemagne et à l'étranger) des stages pour du personnel technique et de gestion de pays en développement, et prépare des experts allemands pour des missions outremer. Elle possède en outre le plus grand centre allemand de documentation et d'information sur les questions de développement.

3.5 La coopération multilatérale

Un tiers environ de l'APD allemande est fournie sous forme d'aide multilatérale. La gestion de cette aide est répartie entre le BMZ (institutions financières internationales et quelques organisations des Nations unies), le ministère fédéral des Affaires étrangères (Nations unies), et quelques autres ministère fédéraux (comme le BML pour la FAO, ou le ministère de l'Economie pour l'Organisation internationale des bois tropicaux). Quatre ministères fédéraux (Economie, Finances, Affaires étrangères et BMZ) sont co-responsables des programmes européens (CAD, 1995), qui reçoivent 20 % du total de l'APD allemande (Michel, 1997). En plus de ses contributions obligatoires à l'UE et aux organisations des Nations unies, l'Allemagne fournit également des fonds à plusieurs ONG internationales telles que l'Union mondiale pour la nature (UICN) et l'organisation intergouvernementale OIBT. Ces financements peuvent être d'affectation générale, ou d'affectation spéciale (fonds fiduciaires), liés à des projets spécifiques.

L'Allemagne estime qu'en raison de la complexité des questions de foresterie tropicale, l'aide au développement dans ce domaine doit dépasser le niveau des projets bilatéraux. Les projets individuels peuvent gagner en efficacité s'ils sont intégrés à des programmes, et les activités internationales doivent être coordonnées au sein d'une structure globale. Selon le Gouvernement fédéral, la Banque mondiale – en sa qualité de plus grande institution financière intervenant dans la coopération pour le développement – doit jouer un rôle clé dans la conception, le financement et la coordination de mesures et de programmes internationaux destinés à assurer la conservation des forêts tropicales et le bon développement des activités forestières sous les tropiques (BML, 1995). Une initiative franco-allemande a ainsi mené en 1991 à la création par la Banque mondiale (avec le PNUE et le PNUD) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) destiné à appuyer des mesures contribuant à la protection de l'environnement planétaire, y compris la conservation des forêts tropicales. Avec 240 millions de dollars US (12 % du total), la contribution de l'Allemagne au FEM vient en troisième place, après celles des États-Unis et du Japon (BML, 1995). En outre, le chancelier allemand Kohl lança en 1990 le processus

4. Appelé auparavant Service de volontaires allemands.

qui aboutit au Programme pilote brésilien coordonné par la Banque mondiale (voir le chapitre sur la DG 1B). Avec des contributions multilatérales à hauteur de 253 millions de marks et des contributions bilatérales supplémentaires atteignant 50 millions de marks, l'Allemagne finance 60 % du programme (BML, 1995).

L'Allemagne a également apporté son appui aux Plans nationaux d'action pour l'environnement (PNAE), coordonnés par la Banque mondiale, et joué un rôle clé dans ceux de Madagascar et du Bénin. Elle a aussi participé à la mise sur pied de Plans d'action pour la protection de la forêt tropicale (PAFT) dans de nombreux pays, et fourni un appui au bureau de coordination de la FAO, avec de 4,5 millions de marks en fonds fiduciaires sur trois ans. Comme les PAFT ont continué à faire l'objet de fortes critiques, l'Allemagne a fait pression pour la création du Groupe consultatif indépendant des PAFT (BML, 1993), un vœu partiellement exaucé peu de temps après par la mise en place du Groupe de conseillers en foresterie. Ce comité officieux d'experts forestiers des institutions de développement de donateurs bilatéraux et d'organisations multilatérales organise des discussions sur les principes conceptuels qui sous-tendent la coopération pour le développement dans le domaine de la foresterie tropicale. Le représentant allemand préside ce groupe depuis 1983, et il lui a insufflé un élan essentiel pour la mise au point de stratégies et programmes appropriés pour la conservation des ressources forestières (BML, 1995).

Depuis 1989, le BMZ finance un projet du GTZ en "Appui aux programmes internationaux de foresterie tropicale" (TWRP, *Tropenwaldrelevante Programme*), qui participe à toutes les initiatives internationales et aux forums mondiaux sur les forêts tropicales de manière à relayer les expériences nationales dans l'enceinte et les échanges internationaux. Le TWRP soutient également les efforts déployés par les pays tropicaux pour mettre en œuvre les accords internationaux pertinents dans le cadre de leurs programmes forestiers nationaux, dans le respect de leurs propres priorités de développement (BMZ, 1997).

3.6 La réalisation de projets par des ONG et des consultants

Par le passé, la portion du budget total du BMZ affectée à la collaboration avec les ONG s'est montée en moyenne à un peu plus de 6 % (CAD, 1995). En règle générale, les subventions de l'État n'excèdent pas 75 % des besoins en financements de tels projets, sauf dans le cas de projets pilotes, que le Gouvernement fédéral peut décider de financer entièrement (Service de presse et d'information, 1995). À l'heure actuelle, quelque 150 ONG bénéficient d'un appui financier du BMZ, dont cinq fondations politiques[5] qui reçoivent un peu moins de la moitié des fonds disponibles sous forme de cofinancements, et les deux principales fondations chrétiennes[6] qui reçoivent 41 %. Les ONG mobilisent par elles-mêmes l'équivalent de 11–12 % de l'APD, provenant de leurs fonds propres et de donations. Les ONG ne jouent toutefois qu'un rôle mineur dans le domaine de la foresterie tropicale.

Les sociétés privées de consultants commencent en revanche à jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la coopération allemande pour le développement, et notamment pour les activités forestières. La KfW, qui n'emploie qu'un petit nombre de spécialistes en sylviculture, a toujours eu recours à des consultants pour aider à la préparation et à la supervision des projets, et le GTZ se tourne également de plus en plus vers des services d'experts-conseils obtenus "sur le marché" (plutôt que de dépendre d'une expertise interne). Cette tendance provient en partie du fait que le Gouvernement cherche à améliorer l'efficacité du secteur des services publics en le soumettant aux critères de performances du secteur privé. Le GTZ doit donc soumettre chaque projet de développement à un appel d'offres et ne peut se charger de l'exécution que si sa participation apporte de nets avantages. Il est espéré que le fait qu'un plus grand éventail de spécialistes du développement intervienne et que le potentiel d'innovation des sociétés d'experts-conseils soit mis à contribution aidera à améliorer plus encore la qualité de l'aide au développement.

3.7 Les *Länder* et les activités municipales

Conformément à la structure fédérale de l'Allemagne, les *Länder* fournissent environ 9 % de toute l'APD (BMZ, 1996a), bien que ces apports soient surtout concentrés sur le secteur de l'éducation. La coordination entre le niveau fédéral et celui des *Länder* est assuré par le Comité mixte sur la coopération pour le développement du BMZ. Dans le domaine forestier, la contribution des *Länder* tient essentiellement au financement de plusieurs établissements de formation supérieure (voir la section 6), et au secondement de forestiers d'État à des projets de développement outre-mer. Les *Länder* fournissent ainsi à l'heure actuelle 40 % des experts forestiers employés pour la coopération. Le GTZ et les autres agences d'exécution ont toutefois tendance à moins dépendre du personnel du service forestier allemand et à préférer embaucher pour leurs projets des experts plus spécialisés en foresterie tropicale. La proportion des forestiers secondés par les *Länder* devrait donc fléchir dans le long terme.

Les municipalités allemandes prennent également part à des activités de développement dans le cadre de partenariats et d'actions de coopération avec des gouvernements locaux (Ashoff, 1996), mais ne jouent quasiment aucun rôle dans la sphère forestière. Elles n'en exercent pas moins une grande influence sur les politiques d'État touchant aux forêts tropicales. Ainsi la participation de nombreuses municipalités au boycott des bois tropicaux des années 80 a constitué un important facteur de pression publique qui contribua à forcer le Gouvernement fédéral à repenser ses politiques de développement forestier et à annoncer en 1988 la création d'un programme voué aux forêts tropicales à hauteur de 300 millions de marks (voir la section 4).

5. Ces cinq fondations politiques sont : la Friedrich-Ebert-Stiftung, la Konrad-Adenauer-Stiftung, la Friedrich-Naumann-Stiftung, la Hans-Seidel-Stiftung et la Stiftungsverband Regenbogen. Bien qu'affiliées à des partis politiques, elles demeurent autonomes dans leurs activités, axées sur l'éducation politique et l'appui à des groupes divers dans des pays en développement, tels que les syndicats, les groupements de femmes et les coopératives agricoles.

6. Il s'agit de l'Agence catholique pour le développement et de l'Agence protestante pour le développement.

Figure 2 : Débours de l'aide au développement (1982–93) en tant que % du PNB

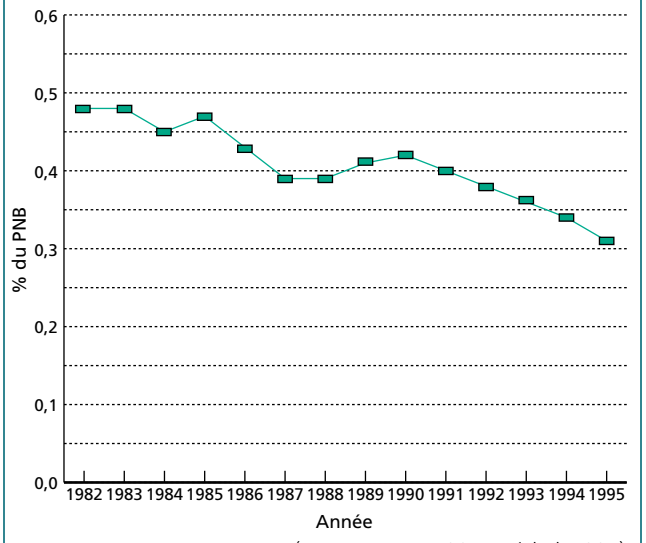

(Source : CAD, 1995 ; Michel, 1997)

4. LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE LA FORESTERIE TROPICALE

4.1 Vue d'ensemble de la coopération pour le développement

4.1.1 Principes directeurs

Les lignes directrices de la politique allemande de développement furent adoptées par le Gouvernement fédéral en 1986. Elles définissent la coopération pour le développement comme l'une des composantes clés des relations globales de l'Allemagne avec les pays en développement, au même titre que la politique économique et extérieure. Dans le cadre de ces principes directeurs, l'objectif premier de la politique de développement est défini comme étant "l'amélioration de la situation économique et sociale des populations des pays en développement et de leur capacité de production" (Service de presse et d'information, 1995). Selon ces principes, les relations d'aide doivent se fonder sur le respect mutuel des intérêts politiques souverains des donateurs et des récipiendaires (CAD, 1995).

Tableau 1 : Distribution de l'APD bilatérale par région (%)

	1982/3	1987/8	1992	1993
Afrique subsaharienne	33,4	34,2	26,9	33,5
Afrique du Nord et Moyen-Orient	17,9	17,4	24,7	8,8
Asie et Océanie	31,7	22,9	22,1	28,2
Amérique	13,5	16,9	11,3	14,3
Europe	3,5	8,6	15,1	15,2
(part des Pays les moins avancés)	33,2	32,2	24,3	29,0

(Source : CAD, 1995)

4.1.2 Volumes d'aide

L'Allemagne est actuellement l'un des plus grands donateurs du monde, avec des apports atteignant 14,9 milliards de marks en 1994 (BMZ, 1996a), et se classe quatrième après le Japon, les États-Unis et la France (Ashoff, 1996). Les orientations de 1986 stipulent que conformément aux cibles établies par les Nations unies, les flux totaux de fonds publics et privés destinés aux pays en développement devraient atteindre au moins 1 % du PNB, et que l'aide allemande au développement devrait viser le seuil d'au moins 0,7 % du PNB. En fait, la stagnation du budget d'aide conjuguée à la croissance de l'économie intérieure ont fait que le ratio APD/PNB a régressé ces dernières années en Allemagne (Figure 1), tombant à 0,34 % en 1994, puis à 0,31 % en 1995 (Michel, 1997).

Les intérêts nationaux jouent un rôle important pour la détermination de l'aide allemande. Bien que l'Allemagne se soit engagée par le passé à fournir des aides non liées, l'octroi d'apports liés est devenu progressivement plus répandu dans les années 80 et 90, avec 52,1 % de l'APD totale liée à des fournitures allemandes en 1993 (Wiemann, 1996) .

4.1.3 Focalisation régionale

L'aide bilatérale est concentrée plus particulièrement sur l'Afrique subsaharienne et sur l'Asie et l'Océanie, comme indiqué au tableau 1. L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient reçoivent également une forte proportion de cette aide, dont une part importante fournie à Israël. Globalement, la priorité est accordée aux pays les moins développés, qui peuvent recevoir une aide d'urgence à court terme en plus d'une aide structurelle de plus longue durée.

En 1991, le BMZ prit une initiative novatrice en introduisant cinq critères explicites pour l'affectation de l'aide bilatérale allemande : (i) le respect des droits de l'homme ; (ii) la participation de la population au processus politique ; (iii) la stabilité et la bonne application de la loi ; (iv) une économie de marché ; et (v) des politiques intérieures tournées vers le développement (Service de presse et d'information, 1995). L'application de ces critères a contribué à des réaffectations de l'APD, avec de plus gros apports en faveur de pays tels que le Bangladesh, le Bénin, le Chili, le Népal et la Zambie en 1992/3, et la suspension de l'aide destinée à Haïti, au Malawi, au Togo et à l'ex-Zaïre (CAD, 1995).

En 1992/3, deux tiers de l'APD bilatérale allemande était concentrée sur 19 pays, en plus des États successeurs de l'ancienne Yougoslavie. Malgré cette concentration, des projets allemands de coopération technique n'en étaient pas moins en 1992 au stade de l'examen préalable, de l'élaboration ou de la réalisation dans 150 pays, et des projets de coopération financière étaient en cours dans 105 pays (Ashoff, 1996). Cette grande couverture géographique date des tentatives de la République fédérale "de s'acheter des amis" par le biais d'apports d'aide étrangère après la Seconde Guerre mondiale, notamment au plus haut de sa concurrence avec la République démocratique allemande au cours des années 60 et 70 (Wiemann, 1996).

De nos jours, une concentration plus forte encore des ressources est jugée nécessaire, et un système de "concepts par pays" a été introduit en 1992 dans ce but. Ces concepts sont élaborés par le BMZ en tant qu'instruments pour les relations d'aide avec certains pays dans le moyen terme, et leur objectif principal est de focaliser la coopération sur quelques domaines prioritaires. Les concepts sont préparés par le BMZ avec la participation d'autres ministères, d'organismes d'exécution, d'ONG et d'experts des pays concernés. Une fois approuvés par le ministère, ils revêtent un caractère définitif pour la coopération financière et technique publique, et servent de fondement pour la sélection de propositions de projets, pour les préparatifs de négociations entre les gouvernements, et pour un dialogue touchant aux politiques et la coordination avec les autres donateurs. Depuis 1992, une quarantaine de concepts par pays ont été produits, ainsi que plusieurs concepts régionaux (Wiemann, 1996).

4.1.4 Focalisation thématique

Entre 1989 et 1993, la coopération bilatérale allemande pour le développement a été axée sur les infrastructures sociales, administratives et économiques. Environ 8 % de l'aide bilatérale a été destinée au secteur agricole (y compris la foresterie) (Ashoff, 1996). À l'heure actuelle, le BMZ a défini trois grands domaines – lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement et conservation des ressources, et éducation – avec la promotion des femmes comme thème transversal complémentaire (BMZ, 1996a). Dans certains domaines thématiques, des "concepts sectoriels" ont été mis au point par le BMZ comme cadres pour les actions engagées par les organismes d'exécution. Parmi ces concepts figurent "le développement rural" (1988), "la promotion des femmes dans les pays en développement" (1988), "la lutte contre la pauvreté par des initiatives d'auto-assistance" (1990), "les forêts tropicales" (1992), et "la santé" (1994) (BMZ, 1996a).

4.2 L'aide au développement dans le domaine de la foresterie tropicale

4.2.1 Développement des politiques touchant aux forêts tropicales

Dans les années 80, l'information parvenue sur l'effet de serre, le trou dans la couche d'ozone et la dégradation des forêts tropicales ainsi que des rapports tels que *Global 2000* placèrent la conservation au premier plan des préoccupations mondiales. La prise de conscience des problèmes de l'environnement par le public allemand et sa participation aux campagnes de conservation étaient déjà très fortes. En 1985, le premier rapport du Gouvernement fédéral, intitulé *Les dommages causés aux forêts,* s'était intéressé dans un premier temps aux forêts allemandes. Des citoyens de tous bords se mobilisèrent pour demander que l'opinion publique soit informée des causes des dommages subis par les forêts et exigèrent des mesures correctives. Lorsque ce public hautement sensibilisé reçu des informations sur la destruction des forêts tropicales, il en fit immédiatement un thème de campagne. Une mobilisation générale pour le boycott des bois tropicaux toucha de nombreuses institutions publiques et autorités locales. Dans un même temps, la politique du Gouvernement fédéral sur les forêts tropicales fit l'objet de critiques, notamment pour le soutien fourni à des sociétés forestières privées dans le cadre de la coopération au développement, et pour l'importance accordée à la fonction utilitaire des activités forestières (ARA/INFOE, 1989).

Le Gouvernement fédéral réagit par un fort accroissement de la part des actions touchant aux forêts et à l'environnement dans l'aide au développement. A partir de 1987, plusieurs mesures importantes furent prises :

- En 1987, le Bundestag nomma une commission d'enquête pour étudier les besoins en "mesures préventives pour la protection de l'atmosphère terrestre". Il publia un rapport important (Enquete-Kommission, 1990) présentant la complexité des problématiques des forêts tropicales et offrant des recommandations pour que des recherches et actions soient lancées pour la sauvegarde de ces forêts. Il obligea également le Gouvernement fédéral à soumettre au Parlement un rapport bi-annuel sur ses activités de conservation des forêts tropicales (Enquete-Kommission, 1994). Depuis mai 1990, quatre rapports (1990, 1991, 1993, 1995) ont été soumis, avec la description des activités en cours et des indications sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de mesures appropriées aux niveaux international et national comme au sein des Nations unies ;
- En 1988, le Gouvernement fédéral décida d'accroître l'enveloppe budgétaire prévue pour la conservation des forêts tropicales et les programmes de développement forestier, notamment dans le cadre de la coopération technique. Depuis lors, quelque 300 millions de marks du budget du BMZ ont été réservés chaque année aux activités touchant aux forêts tropicales, soit le quadruple du montant disponible avant 1988. L'Allemagne contribue ainsi pour 15 % à l'aide forestière internationale, ce qui en fait le plus important donateur bilatéral dans le domaine de la conservation des forêts tropicales (BMZ, 1996a) ;
- Depuis 1988, des études d'impact sur l'environnement doivent obligatoirement accompagner toute activité de développement. Ces études devraient assurer que les activités de développement non forestier entreprises dans des zones forestières, telles que la construction de routes, ne causent pas de dommages injustifiés aux ressources forestières ;
- En 1988, la coopération financière a commencé à être très utilisée pour financer des activités forestières. Afin d'inciter les pays partenaires à entreprendre des actions de préservation des forêts à plus long terme, toute la coopération financière dans le domaine de la foresterie tropicale est octroyée sous forme de dons ;
- Depuis 1989, les financements mis à disposition pour les recherches liées à la foresterie tropicale ont marqué une progression (voir la section 6) ;
- En 1992, le BMZ a produit un "concept sectoriel" sur les forêts tropicales (BMZ, 1992) en donnant des précisions sur les principes, les lignes directrices et les critères sous-tendant ses activités dans les forêts tropicales. Ces directives mettent en relief l'importance accrue accordée au secteur forestier

dans l'ensemble de l'aide au développement, en obligeant tous les projets non forestiers à inclure des mesures de réduction des impacts négatifs sur les zones forestières.

Le public continue à exercer une très forte influence sur la formulation des politiques. En 1992, 35 associations de préservation de l'environnement fondèrent le forum Environnement et Développement (*Forum Umwelt und Entwicklung*). Financé conjointement par le BMZ et le ministère fédéral de l'Environnement, il a pour objectif principal de coordonner l'information et les actions éducatives, et d'inciter le Gouvernement et le Parlement à accélérer la mise en œuvre des décisions prises lors de la Conférence de la CNUED de 1992 (Forum U&E, 1995).

Une autre organisation qui a beaucoup contribué au développement des politiques du BMZ est le Comité pour la foresterie internationale de l'Association forestière allemande, mis sur pied en 1973. Composé d'experts forestiers possédant une longue expérience outre-mer, ce comité cherche à cerner les problèmes de fond et de procédure survenant dans la coopération technique et financière pour les forêts et l'industrie du bois, et à faciliter leur résolution. L'industrie du bois a également joué un rôle actif. Ainsi, en 1992, une importante "Initiative pour les forêts tropicales" fut lancée par l'industrie du bois, par le syndicat du bois et des matières plastiques, et par les importateurs de bois, pour élaborer, en concertation avec les pays producteurs de bois tropicaux, une procédure de certification pour les bois et produits ligneux tropicaux provenant de ressources gérées durablement.

Dans le but d'obtenir un plus grand soutien du public pour ses activités, le BMZ fait désormais participer beaucoup de ces organisations non gouvernementales ainsi que les principales fondations religieuses et politiques à l'élaboration de ses documents de concepts nationaux et sectoriaux (BMZ, 1996a). Un exemple d'une telle collaboration est la déclaration de principe sur "l'appui aux populations forestières dans le cadre du programme sur les forêts tropicales", qui reconnaît l'expérience et les connaissances spécifiques des ONG dans ce domaine (BMZ, 1996b).

4.2.2 Mise au point des stratégies de promotion de la foresterie tropicale

Les activités forestières occupent depuis le début une place importante dans la coopération allemande pour le développement. Dès 1965, 26 projets étaient en cours de réalisation en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ils étaient axés surtout sur la création d'une base pour une foresterie planifiée (services consultatifs dans les domaines des politiques, de la législation et de la gestion forestières, et promotion d'actions de formation), sur la réalisation d'inventaires forestiers comme préalable à une exploitation raisonnée des forêts naturelles, et sur une aide à la création de forêts pour la ligniculture, en tant qu'alternative à l'aménagement des forêts naturelles face aux faibles rendements obtenus. La préservation de l'environnement et des espèces ainsi que les besoins spécifiques des populations indigènes habitant les forêts étaient alors considérés secondaires par rapport aux objectifs forestiers plus traditionnels (BMZ, 1992).

Pour la plupart, ces premières activités prirent la forme de projets individuels de coopération technique, réalisés par l'intermédiaire des services forestiers des pays partenaires. De tels projets n'étaient souvent pas en mesure de tenir compte de la complexité des problématiques des forêts tropicales et, hormis quelques uns portant sur des actions de formation, d'inventoriage ou de reboisement, ils furent peu nombreux à produire des résultats productifs ou durables (BMZ, 1992). L'approche fut donc revue ces dernières années dans le but d'aborder de manière plus efficace le problème de la dégradation des forêts tropicales. Les objectifs et stratégies actuels d'appui aux forêts tropicales sont indiqués dans le document du Concept sectoriel sur les forêts tropicales publié par le BMZ en 1992. L'objectif global y est défini à la fois comme un soutien aux pays partenaires dans leurs efforts de protection de leurs ressources forestières naturelles en fonction de leur importance écologique, socioculturelle et économique, et comme l'utilisation du potentiel forestier des zones existantes et de sites susceptibles d'être reboisés dans l'intérêt des populations et de l'économie, en tenant compte de la nécessité de conserver les ressources.

Trois grands objectifs ont été définis pour atteindre ce but :

- La préservation permanente des fonctions indispensables des ressources forestières – protectrices, écologiques et régulatrices –, et le rétablissement de ces fonctions dans les milieux dégradés, par le biais de mesures appropriées de protection et de gestion des ressources naturelles. Parmi les activités prévues figurent la création et l'aménagement de réserves forestières, de parcs nationaux et d'autres espaces du même type.
- La protection des modes de subsistance des populations habitant les aires forestières, l'amélioration des moyens de satisfaction de leurs besoins essentiels, et la sauvegarde, le cas échéant, de l'espace vital et de l'environnement des minorités ethniques concernées. Parmi les principales activités figurent l'utilisation des terres et l'agroforesterie localisées, l'aménagement de zones périphériques, l'amélioration des systèmes de cueillette forestière et la mise en place de réserves autochtones.
- L'utilisation réglementée des matières brutes et du potentiel énergétique des zones forestières et de sites reboisables pour satisfaire les besoins locaux et le développement d'entreprises d'artisanat, d'industries et d'exportations (notamment de produits manufacturés), en assurant la protection de l'environnement et la viabilité écologique des forêts.[7] Parmi les activités principales figurent des campagnes de boisement adaptées à chaque site pour la production de bois de feu, de bois d'œuvre et de produits forestiers non ligneux, l'exploitation et la gestion durables des peuplements forestiers (inventaires, sylviculture, utilisation et gestion des ressources), et l'exploitation, le traitement et la commercialisation de produits forestiers ligneux et autres.

7. Selon la définition du BMZ, la viabilité écologique inclut la nécessité de conserver la capacité d'une forêt à fonctionner et se régénérer, et une protection complète est requise dans le cas de zones forestières indispensables à la survie de populations autochtones (BMZ, 1992).

Le BMZ reconnaît qu'une condition préalable essentielle à la réalisation des objectifs mentionnés est l'amélioration du cadre général des actions de conservation et d'aménagement des forêts. Il est particulièrement préoccupé par les nombreux facteurs de destruction des forêts intervenant hors secteur, dont certains au plan national (tels que la pauvreté, un système foncier inéquitable, la pression démographique) et d'autres à l'échelle internationale (comme le commerce des bois tropicaux, la dette extérieure). Il reconnaît en outre que de nombreux conflits concernant l'exploitation des forêts tropicales surgissent ; que les méthodes existantes d'évaluation économique ont souvent tendance à promouvoir la surexploitation des forêts ; que les prises de décisions concernant les terres forestières relèvent souvent de plusieurs ministères et organismes, qui peuvent tous être handicapés par des effectifs et budgets trop réduits ; et enfin que les populations habitant les forêts sont souvent peu en mesure de participer aux prises de décisions concernant leurs foyers. Il offre donc également un soutien législatif, institutionnel et éducatif (BMZ, 1992).

Pour améliorer l'efficacité de la coopération bilatérale dans le domaine de la foresterie tropicale, le Concept sectoriel sur les forêts tropicales précise un certain nombre de préceptes dégagés par le BMZ pour la réalisation des activités, en concertation avec notamment le GTZ, la KfW et des ONG :

- les mesures d'aide dans le domaine des forêts tropicales devraient être intégrées à des politiques plus vastes de développement et de protection des ressources ;
- l'aide bilatérale devrait être liée à la mise en œuvre de programmes internationaux tels que les objectifs de l'OIBT, le PAFT et la Convention du patrimoine mondial ;
- toutes les activités devraient respecter les principes touchant à la viabilité écologique des forêts ;
- les activités ne devraient être soutenues qu'à la suite d'une évaluation systématique des facteurs macro et micro-économiques, et des impacts environnementaux et externes ;
- un renforcement ciblé des structures institutionnelles est nécessaire ;
- les autorités décidant des politiques concernant les forêts tropicales au niveau national dans le pays partenaire devraient être associées aux projets opérationnels ;
- les projets devraient viser à encourager la participation active des populations locales.

4.2.3 Définition du secteur de la "foresterie tropicale"

Du fait de l'engagement pris par le Parlement de fournir chaque année des apports d'aide à hauteur de 300 millions de marks dans le domaine des forêts tropicales, il s'avéra nécessaire de vérifier si cette cible avait bien été atteinte. Pour ce faire, il fallut parvenir à une définition des "projets forestiers tropicaux". En 1991, le BMZ établit donc les lignes directrices suivantes :

> Le programme du BMZ consacré aux forêts tropicales couvre non seulement les tropiques humides (donc les forêts ombrophiles tropicales), mais aussi les régions arides du tiers monde et leurs formations végétales. En sus d'activités directement forestières (la conservation et le développement des forêts, y compris sous l'aspect de la formation et de la recherche), le programme comprend également des projets pour lesquels la forêt ou une composante arborée joue un rôle important dans le domaine de la conservation des ressources naturelles. Il inclut donc certains projets traitant de la gestion de bassins versants, de mesures anti-érosion, de la lutte contre la désertification, de l'agroforesterie, de l'aménagement de zones tampons, etc. (BMZ, 1991, dans Sepp et Haase, 1993).

Sur la base de cette définition générale, une liste[8] de projets qui contribuent au programme Forêts tropicales est dressée chaque année *post hoc*, les projets rentrant dans cette catégorie étant catalogués par les agents

ENCADRÉ 1. Les actions de développement de la République Démocratique d'Allemagne (RDA) dans le domaine de la foresterie tropicale

Les actions menées par la RDA dans le domaine de l'aide au développement n'ont encore jamais fait l'objet d'une évaluation, en raison pour une part du fait que le gouvernement ne publia pas de données officielles sur ce qu'il considérait être des activités de développement confidentielles. En outre, à la suite de l'effondrement de cet État en 1989, toutes les structures politiques du pays furent adaptées au système de l'Allemagne de l'Ouest, et les activités de développement de la RDA prirent fin du jour au lendemain.

Les liens internationaux (tant scientifiques qu'administratifs) de la RDA dans le domaine de la foresterie étaient ancrés dans la politique extérieure du pays. Au départ, de tels liens ne furent noués qu'avec d'autres États socialistes tels que Cuba, le Nicaragua, le Laos et le Vietnam. Une fois le pays mieux reconnu à travers le monde, ses actions de coopération forestière internationale furent élargies pour englober des activités menées par le biais de la FAO et du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO.

Fondées sur un programme d'échanges actifs, ces activités concernèrent surtout les domaines scientifique et éducatif. La formation d'étudiants étrangers donna lieu à des liens académiques étroits avec des pays comme le Vietnam et le Laos. L'année 1963 vit la création à Tharandt d'une section consacrée aux forêts tropicales et à la filière bois, qui pendant ses vingt premières années permit de dispenser une formation supérieure à 250 forestiers originaires de pays tropicaux. Les actions de coopération technique et financière de la RDA demeurèrent limitées, en raison pour une part du fait que le pays manquait lui-même de devises, mais des experts furent envoyés pour fournir un soutien direct au développement des administrations forestières nationales, notamment à Cuba et au Vietnam.

(d'après Zundel et Schwartz, 1996)

8. Notons que cette liste couvre pour chaque année les engagements de dépenses plutôt que les dépenses réellement effectuées. Depuis le début de 1996, tout apport engagé n'ayant pas été alloué à des projets utiles dans un délai de huit ans est annulé (Speidel, comm. pers., 1996).

concernés au sein des sections par pays du BMZ.

Ainsi n'existe t-il pas de budget global déterminé pour les mesures de foresterie tropicale, l'agrégat de tous les projets correspondants étant censé approcher du total stratégique établi. Cette liste comprend :

- tous les projets pertinents de coopération technique et financière bénéficiant d'une aide octroyée par les sections par pays du BMZ ;
- certains projets liés à des fonds fournis en fiducie (à l'UICN ou au Fonds mondial pour la nature, par exemple), touchant directement aux forêts tropicales ;
- les projets financés directement par la Division 224 du BMZ, par le biais de son "Fonds pour la conservation des forêts tropicales", qui absorbe chaque année de 20 à 60 millions de marks ; les agents de sections concernant des pays où la foresterie tropicale constitue une priorité peuvent solliciter auprès de la Division 224 un appui issu de ce fonds, en plus de l'enveloppe allouée au pays ;
- les projets financés directement par la Division 224 à partir de son "Fonds sectoriel", consacré au financement de travaux pilotes (comme la détermination de critères et indicateurs pour le CIFOR) et d'activités supra-régionales (comme certains programmes de recherche en foresterie tropicale).

Cette liste exclut le plus gros de l'appui fourni à la recherche forestière tropicale, les projets financés par le fonds "Études et prestations d'experts",[9] et une grande part de l'aide fournie dans le domaine des ressources humaines. Elle n'inclut pas non plus les projets financés par l'intermédiaire des ONG allemandes et des fondations religieuses ou politiques, qui peuvent pourtant atteindre 10 % de la coopération allemande pour le développement dans le domaine des forêts tropicales (Speidel, BMZ, comm. pers., 1996). Cette liste ne couvre donc pas tous les apports fournis par le Gouvernement allemand, dont le total doit dépasser le montant prévu de 300 millions de marks par an.

Il n'existe pas de description complète de toutes les activités de foresterie tropicale entreprises par le GTZ, la KfW et le DED. La division Gestion des ressources forestières et conservation de la nature du GTZ a publié un bilan de ses activités (voir la section 3.3), qui ne fournit toutefois pas de panorama complet des projets de coopération technique inclus dans la liste Foresterie tropicale, puisque certains peuvent avoir été entrepris par d'autres divisions du GTZ (tels ceux qui portent sur le développement rural intégré ou la lutte contre l'érosion).

Dans l'ensemble, il est évident qu'il n'existe pas encore de définition complète et précise des activités de foresterie tropicale bénéficiant d'une aide de la coopération allemande pour le développement. En réalité, la démarcation entre le secteur des forêts tropicales et les secteurs voisins, comme ceux de l'agriculture, de la conservation de l'environnement et du développement régional, demeure fluide. Dans un sens, cette situation correspond bien aux principes directeurs en matière de développement, selon lesquels les projets forestiers devraient être intégrés à des activités plus vastes, mais elle a pour inconvénient le flou de la définition de la politique allemande en faveur de la foresterie tropicale, et les difficultés que posent la vérification des dépenses, annoncées à 300 millions de marks par an.

9. Des financements séparés intitulés "Études et prestations d'experts" existent pour les projets de coopération technique et financière menés dans chaque pays partenaire. Ils servent à financer les travaux préparatoires et études de faisabilité, et sont gérés par les agents des sections par pays du BMZ.

5. DISTRIBUTION THÉMATIQUE ET RÉGIONALE DES PROJETS FORESTIERS

L'information disponible sur la répartition thématique et régionale des projets concerne généralement les projets de coopération financière (KfW) et technique (GTZ). Une étude réalisée en 1993 pour le GTZ par la société ECO (Sepp et Haase, 1993) s'est révélée très utile car elle passe en revue ces deux types d'apports et analyse en fait presque tous les projets mentionnés sur la liste Foresterie tropicale du BMZ entre 1988 et 1992 en fonction des volumes de financement, de l'affectation régionale et de la focalisation thématique.

5.1 Volumes des financements

Le montant total des fonds engagés pour des projets de foresterie tropicale a atteint 1,56 millions de marks entre 1988 et 1992, ce qui correspond à la cible stratégique de 300 millions de marks par an. Cette aide a été fournie pour 40 % sous forme de coopération technique, pour 56 % à titre de coopération financière, et pour 4 % en tant que fonds fiduciaires (Sepp et Haase, 1993). Le tableau 2 montre la répartition régionale de ces fonds.

Ces dernières années, la coopération financière a occupé une place croissante dans le domaine de la foresterie tropicale. La part de la coopération financière allouée aux actions de conservation des ressources forestières tropicales et de reboisement a ainsi progressé de 0 % en 1989 à 6 % du total en 1995 (KfW, 1995a, 1996a).

La divergence entre les données des tableaux 2 et 3 sur les volumes totaux des financements de coopération financière est imputable au fait que les données du tableau 2 (fondées sur la liste Foresterie tropicale du BMZ) se rapportent à des fonds affectés à des projets spécifiques lors de négociations internationales, tandis que celles de la KfW (tableau 3) correspondent à des dépenses réellement effectuées. Les écarts constatés pour certaines années sont ainsi provoqués par les processus d'évaluation d'un projet et de négociation du contrat de ce projet (voir la section 7) qui peuvent durer longtemps et au cours desquels le volume des financements prévus pour ce projet risque de changer (Duve, comm. pers., 1997).

Outre le financement de projets de coopération financière et technique, le BMZ apporte d'autres contributions à la foresterie tropicale par le biais de trocs "nature-contre-dette", dont la valeur atteint à l'heure actuelle plus de 200 millions de marks par an. Entre 1993 et 1995, des accords de ce type ont été conclus avec onze pays tropicaux (BMZ, 1997).

5.2 Ventilation régionale

Pendant la période 1988–92, 44 % des financements de projets de foresterie tropicale sont allés à l'Afrique, 31 %

Tableau 2. **Financements approuvés dans le contexte du programme Foresterie tropicale du BMZ pour la coopération technique (CT), la coopération financière (CF) et les fonds fiduciaires (FF) (en millions de marks)**

		Afrique	Asie	Amérique latine	Europe	Supra regional	Sous-total	FF	Total
1991	**CF**	98,4	84,0	16,0			198,4		**198,4**
	CT	51,0	21,6	34,3		21,6	128,5		**128,5**
	Montant	**149,4**	**105,6**	**50,3**		**21,6**	**326,9**	**41,0**	**367,9**
1992	**CF**	67,0	47,0	103,0			217,0		**217,0**
	CT	45,7	20,1	22,3		15,8	103,9		**103,9**
	Montant	**112,7**	**67,1**	**125,3**		**15,8**	**320,9**	**3,1**	**324,0**
1993	FC	49,0	42,0	15,0			106,0		**106,0**
	TC	60,3	41,4	43,5		20,5	165,7		**165,7**
	Montant	**109,3**	**83,4**	**58,5**		**20,5**	**271,7**	**3,1**	**274,8**
1994	**CF**	54,0	49,0	26,0			129,0		**129,0**
	CT	58,0	24,1	36,8	2,5	6,6	128,0		**128,0**
	Montant	**112,0**	**73,1**	**62,8**	**2,5**	**6,6**	**257,0**	**1,5**	**258,5**
1995	**CF**	17,5	27,0	80,8		10,0	135,3		**135,3**
	CT	44,5	29,0	13,7		23,0	110,2		**110,2**
	Montant	**62,0**	**56,0**	**94,5**		**33,0**	**245,5**	**8,2**	**253,7**

(Source : BML, 1995 ; BMZ, 1997)

à l'Amérique latine et 22 % à l'Asie. Les pourcentages pour 1995 sont assez similaires, avec 41 %, 26 % et 23 % respectivement. La ventilation des projets de coopération technique par continent a été relativement équitable, mais les projets de coopération financière ont été surtout concentrés sur l'Afrique occidentale et l'Amérique latine (Sepp et Haase, 1993). Sur les 47 projets forestiers de coopération financière en cours en 1995, 25 étaient en Afrique, 13 en Amérique latine et 9 en Asie (KfW, 1995b).

Sepp et Haase (1993) ont comparé les projets démarrés avant 1988 et ceux mis en route entre 1988 et 1992, et constaté que la proportion des financements en faveur de l'Afrique n'avait pas changé, mais qu'une réorientation très nette de l'Asie vers l'Amérique latine était apparue. Ce transfert a été attribué principalement aux très gros apports de coopération financière octroyés au Brésil dans le cadre du Programme pilote brésilien.

L'aide fournie à l'Afrique est répartie de manière assez égale entre chaque région, celle destinée à l'Asie est ciblée sur l'Asie du Sud-Est, et dans le cas de l'Amérique latine une évolution est apparue en faveur des pays du sud plutôt que de ceux du nord. L'affectation des financements par zone écologique varie d'un continent à l'autre : la foresterie des régions sèches est privilégiée en Afrique, en Amérique latine se sont les forêts humides, tandis qu'en Asie se sont les forêts des régions montagneuses (Sepp et Haase, 1993). Dans l'ensemble, en raison du fait que le BMZ se préoccupe plus spécifiquement du sort des forêts tropicales humides, l'aide fournie est de plus en plus concentrée sur les régions humides (BMZ, 1997).

5.3 Ventilation thématique des projets

Dans le cadre du Programme actuel de foresterie tropicale, qui atteint 300 millions de marks par an, les thèmes prioritaires sont la gestion des forêts naturelles, les actions de reboisement, l'agroforesterie, le renforcement institutionnel, le développement rural, la lutte contre la désertification et la protection des bassins

Tableau 3. **Engagements annuels de coopération financière pour les projets de foresterie tropicale**

	1991	1992	1993	1994	1995
Millions de marks	27,5	95,4	166,7	94,2	186,5
En % du total des engagements de CF	2	4	6	3	6

(Source : KfW, 1995a, 1996a, 1996b)

RFA

Figure 3 : Les principaux objectifis économiques pour les projets forestiers démarrés entre 1988 et 1992

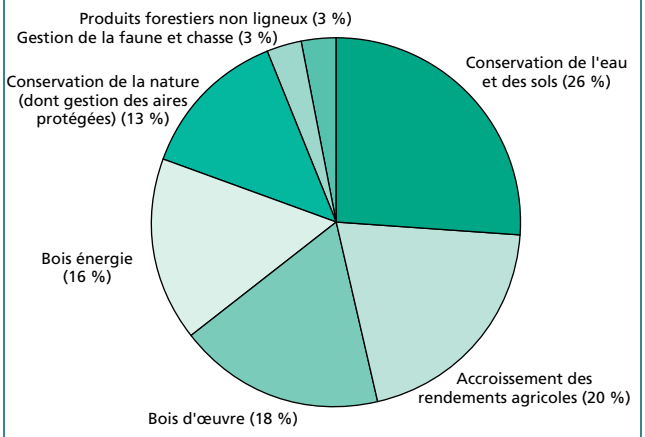

(Source : Sepp et Haase, 1993)

versants (BML, 1995). Les projets sont souvent intersectoriels.

Les principaux objectifs économiques énoncés pour les projets démarrés entre 1988 et 1992 sont indiqués à la figure 3 (Sepp et Haase, 1993).

Chaque projet a visé en moyenne 2,4 objectifs, ce qui indique la nature souvent intersectorielle des actions. Comme on pouvait s'y attendre, les mesures de conservation de l'eau et des sols ont joué un rôle particulièrement important dans les projets des régions arides, de même que la production de bois de combustion. En revanche, la conservation de la nature (et la gestion des aires protégées) a concerné surtout la zone des forêts tropicales humides. De nombreux projets ont intégré des actions de conservation à des mesures visant à assurer le développement durable à l'échelle régionale, en associant par exemple des activités spécifiques de préservation des ressources forestières à l'aménagement de zones tampons adjacentes.

Une analyse des composantes thématiques de 157 projets (79 en Afrique, 36 en Amérique latine et 32 en Asie) a montré que chaque projet comportait en moyenne 6 composantes sur les 29 possibles (définies lors d'un atelier et fondées sur la classification du GTZ). Des actions de renforcement institutionnel ont concerné 60 % des projets, et les actions d'inventaire, de diagnostic ou de planification des ressources forestières ont figuré dans 44 % du total. La formation et le renforcement des capacités ont été mentionnés par 50 % des projets d'Asie et d'Amérique latine, mais par 25 % seulement des projets entrepris en Afrique. La lutte contre l'érosion a figuré dans un tiers de tous les projets d'Asie et d'Afrique mais a joué un rôle moindre en Amérique latine. En revanche, les actions de sensibilisation aux questions d'environnement ont été plus importantes sur le continent américain, où elles ont concerné 35 % de tous les projets. Plus de la moitié des projets asiatiques ont comporté un volet de foresterie rurale, tandis que la gestion des aires protégées a concerné surtout les projets africains (Sepp et Haase, 1993).

Bien qu'une période de cinq ans soit courte pour dégager des tendances, Sepp et Haase (1993) ont pu comparer les 52 projets commencés avant 1988 avec les 105 mis en route entre 1988 et 1992. Ils ont constaté un nette progression des projets traitant de l'aspect conservation, ce qui corrobore les chiffres montrant que l'augmentation du nombre des projets de coopération financière dans le domaine de la foresterie tropicale depuis la fin des années 80 concerne surtout des projets de conservation des ressources et de gestion des zones protégées (KfW, 1996b). Une autre tendance semble favoriser l'aménagement des forêts naturelles existantes plutôt que les actions de reboisement. Cette tendance semble être contredite par la forte proportion de projets traitant de "l'implantation de ressources forestières" en 1995 (voir le tableau 4). Cette désignation est toutefois trompeuse, car il s'agit surtout de projets agroforestiers. Ce tableau 4, où les volets des projets sont classés en fonction des critères du BMZ, montre à quel point la définition de la foresterie tropicale est vaste en Allemagne, puisqu'un bon cinquième des projets sont axés sur "le développement rural, la lutte contre la désertification et la gestion des bassins versants".

5.4 Taille et durée des projets

Par le passé, la KfW apportait son appui à des projets relativement importants, mais ils furent critiqués pour leur lourdeur et le niveau des risques encourus. Cette situation a changé ces dernières années en raison de la proportion croissante de projets touchant aux secteurs sociaux et à la foresterie, qui reçoivent des volumes de financements inférieurs aux projets classiques touchant aux infrastructures ou à l'industrie. Ainsi, entre 1990 et 1995, le montant moyen alloué à tous les projets de coopération financière est tombé de 23 à 17 millions de marks (KfW, 1996a), avec une moyenne plus faible de 15 millions de marks dans le secteur forestier (KfW, 1995b). Les projets de coopération technique en foresterie tropicale ont tendance à être un peu plus petits, avec une enveloppe moyenne de 4 à 6 millions de marks (GTZ, sans date b), ce qui s'explique par leur nature différente.

La durée moyenne d'un projet de coopération financière est de 11 ans (de la préparation à l'évaluation finale, environ 5 ans après l'achèvement de la phase d'investissement) (KfW, sans date) ; celle d'un projet de coopération technique est de 7,3 ans (GTZ, sans date c), mais les projets forestiers ont tendance à durer environ deux ans de plus et peuvent facilement atteindre plus de dix ans si l'on compte les étapes préparatoires (Sepp et Haase, 1993). Ces durées s'expliquent par le fait que pour le BMZ, les projets forestiers nécessitent un engagement à long terme.

6. RECHERCHE ET FORMATION

6.1 Recherche

Dans son premier rapport adressé au Parlement en 1990, le gouvernement fédéral releva les insuffisances de la recherche forestière tropicale existante. Selon ce rapport, la recherche fondamentale en écologie tropicale avaient été menée le plus souvent indépendamment de l'aide bilatérale aux pays en développement, et la recherche appliquée avait généralement été limitée aux tâches concrètes de projets spécifiques. Un très gros effort de recherche s'avérait donc nécessaire (BML, 1990). Depuis lors, des ressources accrues ont été fournies par une telle quantité de bailleurs de fonds

Tableau 4. Distribution régionale et thématique des projets de coopération financière et technique approuvés (par volets[1]), 1995.

Catégorie thématique (selon la définition du BMZ)	Afrique	Asie	Amérique latine	Niveau supra-régional	Total	(%)
1. Conservation des écosystèmes forestiers	28	5	13	2	**48**	(20 %)
2. Gestion des forêts naturelles	16	10	11	1	**38**	(15 %)
3. Implantation de ressources forestières et agroforestières	19	19	18	2	**58**	(24 %)
4. Développement institutionnel (formation, recherche, conseils en matière de politiques)	14	12	10	10	**46**	(19 %)
5. Développement rural, y compris lutte contre la désertification et gestion des bassins versants	27	5	13	6	**51**	(21 %)
6. Conservation de la biodiversité			1	1	**2**	(1 %)
Nombre total de volets de projets	**104**	**51**	**66**	**22**	**243**	(100 %)
Nombre de projets	**77**	**42**	**48**	**19**	**186**	

(Source : BMZ, 1997.)

[1] Certains projets comportent plusieurs volets thématiques et peuvent donc être comptabilisés dans plusieurs catégories thématiques.

publics et privés qu'il est impossible d'estimer le volume total des financements accordés à la recherche forestière tropicale en Allemagne.

Une des actions entreprises aura été la création au sein du GTZ, en 1992, du "Programme d'accompagnement en écologie tropicale" (TÖB) financé par le BMZ. Ce projet supra-régional fournit des informations pertinentes dans le domaine de l'écologie tropicale (et plus particulièrement de l'écologie forestière), des prestations d'experts techniques, et un appui à des recherches appliquées menées par des projets d'aide au développement, des institutions allemandes et locales, des universités et des ONG (GTZ, 1996). Le programme de recherches interdisciplinaires et un peu moins appliquées intitulé "Recherche sur les écosystèmes tropicaux" est financé par le ministère fédéral de l'Education, de la Science, de la Recherche et de la Technologie (BMBF) ; il comprend le programme SHIFT ("Études de l'impact humain sur les forêts et plaines inondables des tropiques"), qui reçut 35 millions de marks entre 1989 et 1996. Issu de 30 années de coopération germano-brésilienne dans le domaine de la recherche écologique tropicale, ce programme soutient des recherches fondamentales et appliquées menées par plusieurs instituts de recherche brésiliens sur des sites de l'Amazonie, du Pantanal et des forêts côtières de la Mata Atlántica (BMBF, 1995). Une douzaine de projets de recherche, concernant surtout l'Asie du Sud-Est et l'Afrique, sont également en cours à l'Institut pour la foresterie mondiale, qui dépend de l'Institut fédéral de recherche sur les forêts et les produits forestiers (BFH, *Bundesforschungsanstalt für Forst- und Holzwirtschaft*), situé à Hambourg et financé par le BML.

Pour améliorer la coordination de l'ensemble de la recherche écologique tropicale, le BMZ et le BML ont conjointement mis sur pied, en 1990, le Comité d'agriculture tropicale et subtropicale (ATSAF, *Arbeitsgemeinschaft Tropische und Subtropische Agrarforschung*). Son but est de promouvoir la recherche agricole, en englobant les forêts tropicales, par le renforcement des contributions de la République fédérale et de ses instituts de recherche dans ce domaine, et par une meilleure sensibilisation du public aux grands problèmes. Jusqu'en 1996, l'ATSAF abritait également le Réseau européen de recherches forestières tropicales.

6.2 Enseignement et formation dans le domaine de la foresterie tropicale

Il existe en Allemagne trois grand types d'enseignement forestier : une formation par apprentissage de 2 à 3 ans, des études de 3 à 4 années dans un collège technique couronnées par un diplôme, et des études universitaires de 4 à 5 années dans une des quatre grandes universités – Fribourg, Göttingen, Tharandt ou Munich. Les forestiers fraîchement diplômés passent ensuite souvent deux années en formation sur le tas dans l'une des administrations forestières des *Länder*. Cette période est suivie d'un examen de la fonction publique procurant la qualification de "*Forstassessor*" (responsable forestier), exigée pour un poste de fonctionnaire supérieur ou une carrière académique.

L'enseignement de la foresterie est très approfondi en Allemagne, ce qui s'explique par la longue expérience forestière de ce pays. Jusqu'à une période récente, l'accent était toutefois mis presque exclusivement sur les forêts tempérées, et plus spécifiquement les forêts allemandes. Cette situation est en train d'évoluer sous l'influence des organismes d'aide qui cherchent à recruter des forestiers bénéficiant d'une formation tropicale. L'université de Fribourg propose ainsi désormais une option foresterie tropicale dans le cadre du

diplôme en foresterie, et organise des séries de cours dans ce domaine pour les candidats au doctorat. L'université de Göttingen propose une maîtrise de deux ans sur "l'agriculture tropicale intégrée et les sciences forestières" et l'université de Tharandt organise des cours de maîtrise en "foresterie tropicale", donnés en anglais (DSE, 1990). Certains *Länder*, tels celui de la Rhénanie-du-Nord/Westphalie, offrent des stage outremer dans le cadre de leur formation sur le tas, et le GTZ recrute lui-même un certain nombre de forestiers pour son programme assurant sur deux ans la formation d' "assistants de projets".

L'établissement qui organise le plus de stages de formation en foresterie pour du personnel de pays en développement est le Centre pour l'alimentation et le développement agricole (ZEL, *Zentralstelle für Ernährung und Landwirtschaft*) de la DSE. Des cours et séminaires spécialisés sont ainsi organisés en Allemagne, mais aussi sur le terrain en association avec des projets de foresterie tropicale financés par le BMZ.

7. GESTION DES CYCLES DES PROJETS

7.1 Détermination des projets et accords

Les projets et programmes concrets bénéficiant d'apports d'aide financière ou technique sont préparés au cours d'une série intensive d'échanges entre le gouvernement fédéral et les pays partenaires. Ce processus comporte les grandes étapes suivantes :

- En toile de fond aux négociations intergouvernementales (annuelles ou bisannuelles) avec un pays partenaire, le BMZ élabore un **plan national,** fondé pour l'essentiel sur le concept du pays, le cas échéant, de manière à faciliter la planification à moyen terme de mesures de coopération avec ce pays. Ces plans nationaux transforment des principes de politique de développement en priorités pour des actions. En tenant compte des propres efforts de développement du pays partenaire et des activités d'autres donateurs, des recommandations sont faites pour des mesures de coopération, et des cibles approximatives sont établies pour le volume de l'aide financière et technique envisagée (Service de presse et d'information, 1995) ;
- Au cours des **négociations** intergouvernementales (précédées par de nombreuses réunions consultatives), le pays partenaire soumet officiellement au Gouvernement fédéral une demande d'aide pour un projet ou programme spécifique. Dans la plupart des cas, ces propositions auront été élaborées avec le conseiller chargé du développement à l'ambassade d'Allemagne, ou en collaboration avec des experts du GTZ ("Pré-ZOPP" ou ZOPP 1[10]) et de la KfW. Lorsque les propositions sont insuffisamment documentées, le Gouvernement fédéral peut demander au GTZ ou à la KfW de rédiger un rapport préliminaire indiquant si le projet vaut la peine d'être poursuivi. Dans le jargon du GTZ, cette étape est appelée ZOPP 2 ou "ZOPP-examen préalable". Si cette étude de faisabilité s'avère positive, des fonds peuvent être fournis par le BMZ pour que la KfW ou le GTZ puissent aider à la préparation d'une proposition plus complète. Les négociations permettent de produire une liste provisoire de projets approuvés conjointement ;
- Les projets et programmes proposés sont alors soumis à un **examen préalable** en fonction d'un cadre de référence élaboré pendant l'étape de "l'étude de faisabilité". Cette analyse (le "ZOPP-partenaire" ou ZOPP 3 dans le cas du GTZ) tient compte des paramètres suivants : (i) la conformité de la proposition aux principes directeurs et priorités sectorielles établis par le Gouvernement fédéral pour le développement, et aux objectifs de développement du gouvernement partenaire ; (ii) le montant du financement demandé et la structure d'exécution proposée ; (iii) la situation économique du pays partenaire et une évaluation des besoins pour le projet ou programme proposé ; (iv) la conception technique de la proposition, y compris une étude d'impact sur l'environnement ; (v) les capacités juridiques, organisationnelles, financières et de gestion de l'organisation chargée de l'exécution du projet ou du programme, et son aptitude à poursuivre les actions entreprises après la cessation de l'appui allemand ; les besoins possibles en prestations de consultants et en formation ; (vi) les intrants financiers, matériels et en ressources humaines de tous les partenaires ; (vii) l'impact économique, socio-économique et culturel de la proposition ; (viii) une évaluation des risques et la probabilité de la bonne réalisation des objectifs proposés. Le rapport confidentiel de l'examen préalable est soumis au Gouvernement fédéral en même temps qu'une recommandation sur le bien-fondé du financement du projet, sur le montant de ce financement et sur ses conditions ;
- Le Gouvernement fédéral prends alors la décision de financer ou non le projet et de confier son exécution à la KfW, au GTZ, ou aux deux (comme c'est de plus en plus souvent le cas) si une réalisation conjointe lui paraît plus appropriée. Une décision positive est suivie d'un **accord inter-gouvernemental par projet** ;
- L'agence d'exécution (la KfW ou le GTZ) est alors chargée de la signature des **accords opérationnels** avec les organisations chargées de la réalisation dans le pays partenaire. Elle doit également soumettre des rapports périodiques au Gouvernement, ainsi qu'un rapport final une fois le projet achevé.

Les ententes conclues pour chaque projet comportent ainsi trois niveaux : (a) un accord-cadre entre les gouvernements (couvrant tous les projets de coopération financière et technique) ; (b) des accords entre les gouvernements concernant chaque projet ; (c) des accords opérationnels entre le GTZ ou la KfW et l'organisation chargée de la réalisation du projet dans le pays partenaire.

10. Voir l'analyse de la méthodologie des ZOPP (*Zielorientierte Projektplanung*) à la section 7.3.

7.2 Réalisation des projets – coopération financière (KfW)

La phase d'investissement des projets de coopération financière ne peut aller de l'avant tant que tous les accords pertinents n'ont été signés et toute condition afférent au déboursement des subventions ou des prêts remplie. La KfW se heurte souvent à des difficultés pour assurer la passation de ses projets, le plus souvent parce qu'il manque aux services forestiers nationaux la capacité voulue pour la mise en œuvre du projet. Des problèmes peuvent survenir lorsque les pays partenaires sont incapables de fournir les contributions promises ou prennent trop de retard – en cas de changement, par exemple, au niveau des priorités politiques ou du personnel des services forestiers. Il s'avère alors nécessaire d'entreprendre de nouvelles études de faisabilité qui risquent de retarder plus encore la phase d'exécution. Si nécessaire, l'institution nationale d'exécution peut demander à une société de consultants de préparer le projet dans le détail et de superviser son exécution. Dans ce cas, un appel d'offres concurrentiel limité à l'Allemagne est alors généralement lancé. Le contrat ne peut être adjugé qu'avec l'approbation de la KfW, qui examine les qualifications des candidats (techniques, organisationnelles et sur le plan du personnel) et la situation financière de la société d'experts-conseils (KfW, 1995c).

À l'issue de la phase d'investissement, la KfW entreprend une analyse de "suivi final" de l'utilisation des fonds, inspecte les travaux réalisés et examine tout écart constaté entre les coûts annuels et délais d'exécution et le plan d'origine. Comme la réussite du projet se mesure pour beaucoup par la durée de ses effets, une dernière "évaluation finale" est menée une fois que le projet a fonctionné pendant 3–5 années (KfW, 1995c).

7.3 Réalisation des projets – coopération technique (GTZ)

Le GTZ a recours a six instruments principaux pour la planification et la réalisation des projets : la planification de projets axée sur des objectifs (ZOPP), l'analyse économique préalable, des plans des interventions, le suivi-évaluation, des rapports d'activité, et des examens de l'avancement du projet. La plupart de ces instruments sont utilisés d'une manière ou d'une autre par différents donateurs et ne feront donc pas l'objet d'une description détaillée ici. En revanche, la méthodologie ZOPP est si étroitement associée au GTZ qu'elle mérite un examen plus attentif.

Le fondement d'un ZOPP est le travail en équipe : tous les participants potentiels collaborent à la planification du projet, avec l'aide d'un facilitateur indépendant. Un ZOPP a pour but :

- la formulation du fondement du projet et de définitions précises, et une appréhension commune des problèmes que le projet est censé éliminer ;
- la présentation d'une définition claire et réaliste des moyens requis pour atteindre les résultats attendus, avec la création d'une base de travail entraînant des obligations pour toutes les parties concernées ;
- la formulation d'une base pour le suivi et l'évaluation ;
- l'amélioration de la communication et de la coopération entre les partenaires du projet et le GTZ.

Le tableau 5 présente les diverses étapes de planification intervenant dans la préparation d'un projet (ZOPP 1–3) et sa réalisation (ZOPP 4–5). Le document principal issu de ce processus est une matrice de planification du projet, ou cadre logique, de plus en plus détaillé.

La méthodologie ZOPP constitue depuis 1983 un outil de gestion clé pour les projets du GTZ. Néanmoins, l'expérience a montré qu'il est facile de privilégier l'aspect planification du ZOPP en négligeant son rôle de processus d'amélioration de la communication et de participation de toutes les parties prenantes du projet (GTZ, 1995). En outre, une planification préalable très poussée représente un idéal qui n'est pas toujours adapté à un contexte complexe sujet à des évolutions rapides. Le GTZ a donc l'intention d'appliquer ce processus avec plus de souplesse. De meilleurs résultats sont attendus d'un cadre de planification minimal, limité aux buts stratégiques et plafonds d'intrants, laissant le plus de place possible à un processus d'apprentissage conjoint pendant la mise en œuvre (GTZ, 1995).

Tout comme la méthodologie ZOPP, le concept du projet a commencé à faire l'objet d'un regard critique au sein du GTZ. Le concept traditionnel de projets liés à un secteur et à un pays spécifiques continue à dominer la coopération bilatérale allemande. Toutefois, au sein du GTZ, le personnel est encouragé à tester des formes d'aide au développement plus ouvertes et plus intégrées, telles que :

- les programmes qui associent plusieurs organisations nationales et internationales, et qui présentent des sous-composantes facilement interchangeables ;
- les efforts d'auto-assistance appuyés par des financements non limitatifs ;
- les initiatives du secteur privé promues par divers instruments – financements très flexibles, prestations de consultants et actions de formation (GTZ, 1995).

8. ÉVALUATIONS GLOBALES DES PROJETS

Le service des évaluations du BMZ examine périodiquement l'efficacité de l'aide au développement allemande au moyen de vérifications ponctuelles sur certains projets (2 % de toutes les interventions financées en 1990/1) (Wiemann, 1996). En 1993, 50 actions de contrôle d'efficacité furent menées, dont 40 évaluations de projets ou programmes individuels, 5 évaluations thématiques, et 5 analyses thématiques transversales. Bien que les résultats des évaluations individuelles soient essentiellement confidentiels, le Parlement et le public sont tenus informés par la parution de synthèses des analyses transversales de toutes les évaluations dans une série de publications de *BMZ Actuell* (Wiemann, 1996). Aucune évaluation consacrée spécifiquement au secteur forestier n'a été effectuée, autre que l'examen des projets réalisé par Sepp et Haase en 1993 (voir la section 5).

Le GTZ a entrepris une évaluation (GTZ, sans date c) des 128 projets achevés en 1993, dont près d'un tiers comportaient des objectifs spécifiques touchant à

Tableau 5. Séquences des différentes étapes d'un ZOPP

	ZOPP 1 "Pré-ZOPP"	ZOPP 2 "ZOPP d'évaluation préalable"	ZOPP 3 "ZOPP partenaire"	ZOPP 4 "ZOPP décollage"	ZOPP 5 " ZOPP replanification"
Temps investi, suivant la taille du projet	1 jour	1–2 jours	2–5 jours	3–10 jours	3–10 jours
Analyse de participation (détermine les intérêts, les attentes et les préoccupations de tous les intervenants)	Information réduite, ne spécifiant que les groupes les plus importants	Information encore réduite, mais liste aussi complète que possible, avec mention des lacunes à combler par les évaluateurs	Analyse en profondeur	Examen de l'analyse de participation et ajouts, structuration des liens de coopération	Examen des documents du ZOPP 4 et ajouts si nécessaire, notamment en cas de reconception du projet
Analyse des problèmes et des objectifs	Aussi complète que nécessaire, mais pas trop détaillée, repérage des lacunes d'information	Renvoi au ZOPP 1, mais examen des lacunes et indication des informations complémentairesi requises	Résolution des questions non tranchées, appréciation de la pertinence des problèmes/ objectifs	Examen et intensification des analyses existantes, préparation du suivi continu de la situation (des problèmes)	Examen tenant compte des nouveaux problèmes rencontrés ou de modifications envisagées
Discussion sur les variantes possibles	Identification et évaluation d'autres approches envisageables pour le projet, si suffisamment d'informations disponibles	Selon les directives du client/du BMZ	Si l'objectif global et le but du projet ne peuvent être atteints, le résultat de l'évaluation préalable est négatif. En cas de résultat positif, examen d'autres options possibles pour la réalisation des activités	Au niveau des activités, le cas échéant : en fonction du contenu de l'offre/ de la commande d'exécution	À entreprendre plus particulièrement en cas de reconception du projet
Matrice de planification du projet (MPP) : résumé des objectifs / activités	Objectif global, but du projet, résultats ou réalisations attendus, pas au niveau des activités	Pré-formulation des activités	Définition contraignante de l'objectif global, du but du projet, des résultats ou réalisations formulation des activités	Détermination des activités, plan des opérations et plan de travail interne détaillé	Reformulation de l'objectif global, du but du projet, des résultats ou réalisations et des activités
Résultats des étapes 1–5 du ZOPP servent de base à :	Offre préliminaire/ commentaire préliminaire officiel	Termes du mandat pour les évaluateurs	Offre de réalisation du projet	Concrétisation du ZOPP 3 ; MPP comme base du plan des opérations	Nouvelle offre et/ou base pour le plan des opérations

(Source : GTZ, 1991)

RFA

l'environnement et à la conservation des ressources. Près des quatre cinquièmes de tous les projets furent jugés avoir atteint leurs buts stratégiques en faveur du développement de manière satisfaisante ou adéquate. Pour accroître cette proportion, les auteurs du rapport recommandèrent une évaluation plus approfondie du cadre politique, économique et institutionnel pendant la phase de préparation du projet, ainsi que l'introduction d'une "phase d'orientation" précédant la réalisation. Ils proposèrent également une réorientation favorisant le renforcement des capacités des institutions plutôt que la formation d'individus. Ils préconisèrent enfin un plus grand transfert d'attributions pour la planification et la mise en œuvre des projets aux antennes locales du GTZ ainsi qu'aux projets eux-mêmes, de manière à introduire plus de souplesse dans la réalisation des activités.

L'évaluation globale menée par la KfW de tous les projets de coopération financière dont l'évaluation finale

eut lieu en 1992/3 donna des résultats assez similaires. Sur les 153 projets et programmes, 71 % furent jugés réussis du point de vue de la politique de développement. Les projets menés dans le secteur de l'agriculture (y compris la foresterie) et celui de l'industrie accusèrent un taux d'échec supérieur à la moyenne, en raison surtout d'un environnement externe pénalisant (comme des interventions excessives de la part du gouvernement hôte ou des politiques économiques contestables). Le contexte économique, social et politique des projets se révéla critique pour la réussite des projets, tout comme la capacité institutionnelle de l'organisme d'exécution dans le pays partenaire. Pour surmonter ce dernier problème, les auteurs du rapport suggérèrent que certains projets soient peut-être précédés d'une phase de renforcement institutionnel opéré par l'intermédiaire du GTZ, et recommandèrent que les ressources soient concentrées sur des secteurs clés dans les pays partenaires (KfW, sans date).

9. CONCLUSIONS ET TENDANCES

L'Allemagne se forgea il y a très longtemps une réputation internationale comme berceau de la foresterie durable, et ses forestiers étaient souvent employés par les services des forêts de diverses puissances coloniales, dont surtout les Pays-Bas et la Grande-Bretagne. Ainsi, c'est en Birmanie, en Inde et à Java que les forestiers allemands mirent au point les systèmes d'aménagement des forêts tropicales qui allaient constituer le fondement de la gestion forestière dans toutes les colonies d'Asie et d'Afrique.

L'Allemagne continue à exercer une grande influence de nos jours dans le domaine forestier : elle fournit 15 % du total des apports internationaux d'aide forestière, ce qui en fait le plus gros donateur bilatéral du monde. Le volume important des financements fournis tient en partie aux pressions exercées par un public bien informé et actif dans le domaine écologique. L'Allemagne joue également un rôle clé par son appui à plusieurs grands programmes multilatéraux, tels le Fonds pour l'environnement global et le Programme pilote brésilien – deux initiatives qu'elle a beaucoup contribué à mettre sur pied. Ces actions reflètent le fait que l'Allemagne estime que la complexité extrême des problématiques forestières ne peut être abordée que par une approche intégrée, si possible dans le cadre de stratégies nationales ou de programmes internationaux.

Pour ses apports d'aide bilatérale en foresterie tropicale, l'Allemagne s'est progressivement éloignée de ses premiers projets à vocation technique axés sur des inventaires forestiers, des campagnes de boisement et des actions de formation individuelle ; consciente des nombreux facteurs extra-sectoriels qui entrent dans les problématiques forestières, elle préfère de plus en plus rechercher des manières d'aborder le terrain politique, institutionnel et socio-économique où des solutions techniques pourront être essayées. Une réorientation a

ENCADRÉ 2 L'Éthiopie : Évolution des priorités de l'aide

En Éthiopie, les actions allemandes de coopération forestière ont été marquées par des changements de cap : elles ont été d'abord axées sur des campagnes de reboisement, puis de plus en plus sur la formation, ensuite sur des conseils en matière de politique forestière fournis à l'échelon national, et enfin, à la suite d'une grande réorientation, sur des interventions au niveau régional.

Des conseillers forestiers furent invités dès 1907 par Ménélik II, empereur de ce qui était alors l'Abyssinie. En ce temps, la sylviculture "moderne" reposait sur l'installation de peuplements d'*Eucalyptus* autour des plus grands centres urbains pour la fourniture de bois de feu et de construction. Des vestiges de ces interventions se trouvent encore aux alentours d'Addis-Abeba de nos jours. Le premier projet allemand de développement forestier, démarré en Éthiopie en 1959 et géré par l'organisme précurseur du GTZ jusqu'en 1965, était également focalisé sur des campagnes de reboisement. À la suite de la sécheresse du début des années 70, un nouveau projet fut lancé en 1974 avec pour double objectif d'accroître les actions de reboisement (avec une production prévue de 500 000 plants par an) et de lutter contre l'érosion. Dans le cadre de programmes "vivres contre travail", des populations locales furent mobilisées pour la construction de terrasses et l'entretien de pépinières. L'année 1986/7 fut marquée par une réorientation de la coopération technique vers la fourniture de conseils forestiers plutôt que l'apport d'intrants techniques au niveau local. Un centre de formation fut rénové, et un système de formation sur le tas fut focalisé dans un premier temps sur la préparation d'une équipe de forestiers nationaux dotés des qualifications nécessaires pour gérer les pépinières et encadrer des équipes d'inventoriage. Un autre recadrage eut lieu et des conseillers en politiques furent amenés pour aider à élaborer les lignes directrices d'une stratégie forestière, identifier des zones protégées, et mettre au point des plans d'aménagement appropriés.

Au début des années 90, il devint néanmoins évident que la longue participation de l'Allemagne au secteur forestier éthiopien n'avait pas accompli grand-chose pour stopper ou contrer l'avancée très rapide du déboisement dans le pays. Même les 300 000 hectares nouvellement boisés et les 400 000 km de terrasses et bourrelets réalisés depuis 1974 ne pouvaient combattre les effets d'un longue guerre, suivie de la démobilisation de la plus grande armée d'Afrique. En dépit de réussites obtenues dans des régions telles que Jelo-Mouktar, la forêt de Setema ou le Mont Yegof, la décision fut prise en 1994 de mettre fin à l'un des plus longs projets de développement allemands. Au cours des négociations tenues cette année-là entre les deux gouvernements, l'Allemagne précisa les conditions qui devraient être assurées pour que de nouvelles actions de coopération technique dans le secteur forestier puissent être envisagées. Cette liste comprenait des lois pour la protection des forêts restantes, l'application de la législation forestière, la résolution de problèmes de droits fonciers, une participation accrue des populations locales à la gestion des forêts, la mise en place d'incitations pour des actions de reboisement, et la décentralisation de l'administration forestière d'Addis-Abeba vers les régions. Bien que la reconduite de l'aide, tributaire de ces changements, n'ait pu encore avoir lieu, les possibilités d'une nouvelle phase de coopération forestière au niveau régional sont actuellement sondées dans le cadre d'un projet forestier intégré mené à Adaba/Dodola.

(Adapté d'Adelmann, 1994)

ENCADRÉ 3 Le Mexique : la récolte du bois durable

Le projet de Quintana Roo, au Mexique, est représentatif de beaucoup de projets de la coopération allemande dans le domaine forestier : il fut de longue durée (15 ans), doté d'un important volet de recherche et de formation, mais aussi il donna corps à la conviction des forestiers allemands que la récolte du bois, dans le contexte d'une gestion durable, peut constituer un élément vital de la stratégie de subsistance des populations forestières.

Dès la fin des années 70, un projet pilote de coopération technique fut mis en place pour rechercher de nouveaux scénarios possibles face à la surexploitation et la destruction des forêts humides du sud-est du Mexique. La conclusion du projet fut qu'une gestion réussie devrait répondre aux intérêts des populations locales et leur offrir des perspectives viables pour l'avenir. En 1983, lorsque le gouverneur de l'État de Quintana Roo mit à la disposition de communautés villageoises locales (les "*ejidos*") les 500 000 hectares d'une concession forestière venue à expiration, le projet *Plan Piloto Forestal* fut mis sur pied pour offrir à dix *ejidos* la possibilité de mettre au point un système permanent de gestion communautaire de la forêt. Sur la base des résultats obtenus lors de recherches préalables, l'équipe mexico-allemande de conseillers fut chargée d'aider les *ejidos* à apprendre et décider par eux-mêmes comment gérer la forêt et les revenus qu'elle fournirait.

En adoptant une approche fondée très largement sur la participation – une démarche alors très peu courante -, le projet du GTZ fournit aux *ejidatarios* des conseils techniques pour leur permettre de réaliser plusieurs objectifs : dresser un inventaire de la forêt et des ressources en bois ; élaborer des plans pour une gestion durable de la forêt ; diviser la forêt en différentes zones d'utilisation des terres, en prévoyant des aires protégées ; appliquer des méthodes appropriées pour la coupe des arbres, l'extraction et la régénération des ressources ; et élaborer des plans pour la protection de la faune et l'écotourisme. En sus de la fourniture de cet appui technique, le GTZ eut également pour stratégie de faire en sorte que la gestion communautaire de la forêt soit bien fondée sur une base institutionnelle et des politiques pertinentes. Parmi les grandes initiatives prises dans le domaine institutionnel figure la création de la Société des producteurs forestiers des *ejidos* (SPFE), chargée de coordonner les stratégies concernant les politiques, la vulgarisation, la recherche et la commercialisation. À la suite d'un dialogue délicat qui mena à un changement radical de l'attitude de l'État vis-à-vis des efforts de vulgarisation communautaire dans le domaine forestier, un accord fut conclu entre le ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles, la SPFE et le GTZ, et la SPFE fut chargée, contre rémunération, de fournir des conseils de vulgarisation à titre individuel aux ejidos. En prenant encore plus d'initiative, la SPFE commença également à établir les cours du marché au sein de l'État et réussit à exercer les pressions nécessaires pour faire lever les subventions de l'État qui avaient eu un effet dissuasif sur les investissements dans les scieries et les forêts. Tout d'abord sceptiques, les services forestiers d'État se mirent à apprécier les avantages du nouveau système de gestion forestière et déléguèrent progressivement plus de tâches de supervision et de protection aux forestiers de la SPFE.

Ce chemin ne fut toutefois pas sans embûches. A mesure que les revenus tirés des forêts commencèrent à croître, par exemple, les *ejidos* durent établir des mécanismes de distribution des bénéfices, surtout sous forme d'infrastructures collectives améliorées. Un problème particulièrement épineux eut trait à la nécessité de concilier d'une part les désirs (et les recettes) des *ejidos,* et d'autre part les différentes types de ressources disponibles (la taille des forêts et les essences existantes) ainsi que les diverses traditions (telles que celles des groupes indigènes mayas) et les divers objectifs de gestion. Certaines questions techniques exigèrent également de plus amples recherches, telles que la manière de traiter et de commercialiser des essences jusqu'alors inexploitées, et les meilleurs modes de régénération des peuplements d'acajou, la plus importante essence locale. Au début des années 90, le projet avait cessé de dépendre du GTZ sur le plan technique et financier, et à l'heure actuelle plus de 50 *ejidos* de Quintana Roo et d'États voisins gèrent leurs forêts selon le modèle mis au point dans le cadre du *Plan piloto forestal*.

(Richards, 1992 ; GTZ, 1997).

donc tendance à se dessiner, avec l'abandon des projets strictement forestiers en faveur de projets de développement intégrés à plusieurs volets complémentaires, dont la filière forestière.

Une tendance similaire en faveur d'une approche par programme se heurte au fait que l'Allemagne connaît une situation peu courante de séparation institutionnelle de la coopération technique et de l'aide financière (Ashoff, 1996). Traditionnellement, la coopération technique mise en œuvre par le GTZ était considérée comme la meilleure manière d'aborder les problèmes de foresterie tropicale. Toutefois, depuis l'annonce par le chancelier Kohl, en 1988, d'une forte augmentation des financements en faveur des activités dans ce domaine, les mesures de coopération financière (mises en œuvre par la KfW) sont devenues prédominantes. Bien qu'en théorie ces deux approches soient bien distinctes, en pratique les distinctions entre les deux ont tendance à s'estomper, notamment en foresterie où les pays partenaires manquent souvent des capacités requises pour réaliser de gros projets de subventions en équipements sans certains apports complémentaires d'expertise technique. Les liens de collaboration entre la coopération financière et technique ont donc eu tendance à s'accroître ces dernières années, comme par exemple pour le financement du bornage d'une aire protégée accompagné du développement d'une zone tampon adjacente à cette aire.

Une collaboration étroite s'avère nécessaire pour pallier aux restrictions issues d'un système d'aide au développement hautement différencié, où la division du travail entre le BMZ et les grandes agences d'exécution (la KfW et le GTZ) n'est pas toujours claire. Le fait que les trois institutions aient adopté des approches différentes pour le financement et la définition des projets forestiers complique la présentation d'un panorama complet des activités allemandes dans le domaine de la foresterie tropicale. Mais ce pluralisme, qui fait également intervenir une multitude d'ONG, des fondations privées, les *Länder* et les municipalités, n'en est pas moins une force, en ce qu'il introduit un élément de flexibilité permettant d'aborder une gamme de problématiques complexes par des biais divers.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adelmann, K. (1994) "Spuren einer Sisyphus-arbeit" (Traces d'un travail de Sisyphe), *Akzente aus der Arbeit der GTZ* 4, 25–28.

Arbeitsgemeinschaft Regenwald und Artenschutz/Institut für kologie und Actionsethnologie (ARA/INFOE), (1989) Das Regenwald-Memorandum. Zur Verantwortung und zum Handlungsbedarf der BRD für den Erhalt der verbliebenen tropischen Regenwäldern (Le mémorandum des forêts tropicales humides : responsabilités et actions requises par le BRD pour sauver ce qui reste des forêts tropicales humides).

Ashoff, G. (1996) "The development policy of the Federal Republic of Germany" (La politique de développment de la République fédérale d'Allemagne), *Development and Cooperation* n° 5, 26–31.

BMBF (1995) *Forschung für den Tropenwald* (Recherches sur la forêt tropicale), BMBF, Bonn.

BML (1990) Schutz und Bewirtschaftung der Tropenwälder – Tropenwaldbericht der Bundesregierung, unter besonderer Berücksichtigung der tropischen Feuchtwälder (Conservation et gestion des forêts tropicales – Rapport du Gouvernement fédéral sur les forêts tropicales, et plus particulièrement les forêts tropicales humides), BML, Bonn.

BML (1993) *Protection and management of the tropical forests – 3rd Tropical Forest Report of the German Federal Government* (Protection et gestion des forêts tropicales – 3e Rapport de foresterie tropicale du Gouvernement fédéral d'Allemagne), BML, Bonn.

BML (1994) *Nationaler Waldbericht der Bundesrepublik Deutschland*, (Rapport national sur les forêts de la RFA), BMA, Bonn.

BML (1995) *Schutz und Bewirtschaftung der Tropenwälder – 4. Tropenwaldbericht der Bundesregierung* (Conservation et gestion des forêts tropicales, 4e Rapport de foresterie tropicale du Gouvernement fédéral d'Allemagne), BML, Bonn.

BMZ (1992) "Sektorkonzept Tropenwald", *Entwicklungspolitik-aktuell* 14, BMZ, Bonn, (disponible en anglais sous la référence : BMZ, 1995, German Development Assistance, Sector Concept Tropical Forests [L'aide allemande au développement, Concept sectoriel pour les forêts tropicales], *Entwicklungspolitik-aktuell*, mars 1995, BMZ, Bonn.

BMZ (1996a) *Entwicklungspolitik : Jahresbericht 1995* (Rapport annuel du BMZ, 1995), BMZ, Bonn.

BMZ (1996b) Förderung von Waldvölkern im Rahmen des Tropenwaldprogramms (Un appui aux populations forestières dans le contexte du programme de foresterie tropicale), *Entwicklunspolitik-aktuell* 62, BMZ, Bonn.

BMZ (1997) *Tropical forest conservation and German development cooperation : five years after Rio* (La conservation des forêts tropicales et la coopération allemande pour le développement : cinq ans après Rio), BMZ, Bonn.

Bruenig, E.F. (1996) *Conservation and management of tropical rainforests : An integrated approach to sustainability*. (La conservation et la gestion des forêts tropicales humides : une approche intégrée pour un développement durable), CAB International, Wallingford.

CAD (1995) *Revue de la Coopération pour le développement : L'Allemagne*, Comité d'aide au développement, OCDE, Paris.

DSE (1990) Aufbaustudien Dritte Welt (Stages de formation de niveau supérieur sur les pays en développement), DSE, Bonn.

Enquete-Kommission "Schutz der Erdatmosphäre" des Deutschen Bundestages (1990) *Schutz der tropischen Wälder. Eine internationale Schwerpunktaufgabe*, 2e rapport soumis par la 11e Commission d'enquête du Bundestag allemand – "La protection de l'atsmosphère de la Terre", Economica Verlag, Bonn.

Enquete-Kommission "Schutz der Erdatmosphäre" des Deutschen Bundestages (1994) *Schutz der Grünen Erde – Klimaschutz durch umweltgerechte Landwirtschaft und Erhalt der Wälder*. 3e rapport soumis par la 12e Commission d'enquête du Bundestag allemand – "La protection de l'atsmosphère de la Terre", German Bundestag, Bonn.

Forum Umwelt & Entwicklung (1995) *Drei Jahre nach Rio – Bilanz 1995*. (Trois ans après Rio – Bilan 1995), Forum Umwelt & Entwicklung, Bonn.

Gieseler, F.R. (1912) "Was lehren uns die Anfänge unserer kolonialen Forstwirtschaft ?" (Que pouvons-nous apprendre des débuts de notre histoire coloniale ?), *Zeitschrift für Forst- und Jagdwesen* XLIV.

Grayson, A.J. (1993) *Private forestry policy in Western Europe* (La politique en matière de foresterie privée en Europe occidentale), CAB International, Wallingford.

GTZ (sans date a) GTZ : a service organisation for Europe's technical assistance effort (Le GTZ : une organisation au service des efforts d'assistance technique en Europe), plaquette publicitaire, GTZ, Eschborn.

GTZ (sans date b) Forestry resources management, forestry products and conservation of nature (Gestion des ressources forestières, produits forestiers et conservation de la nature) documents de service – Division 4240, texte ronéotypé, GTZ, Eschborn.

GTZ (sans date c) *Erreicht die technische Zusammenarbeit die gesetzten Ziele ? Projektergebnisse der GTZ und ihrer Partner* (La coopération technique atteint-elle les objectifs fixés ? Résultats des projets du GTZ et de ses partenaires), GTZ, Eschborn.

GTZ (1991) Methods and instruments for project planning and implementation (outline) (Méthodes et instruments pour la planification et la réalisation de projets [aperçu]), GTZ, Eschborn.

GTZ (1993) Concept and fields of action of the activity area 'Forest Resources Management' (Concepts et champs d'action dans le domaine d'activité "gestion des ressources forestières"), brochure, GTZ, Eschborn.

GTZ (1995) Project cycle management (PCM) und Zielorientierte Projektplanung (ZOPP) (La gestion du cycle des projets [PCM] et la planification des projets en fonction d'objectifs [ZOPP]), GTZ, Eschborn.

GTZ (1996) *Tropenökologisches Begleitprogramm (TÖB) : Ziele, Konzeption und Vergabekriterien* (Programme d'accompagnement en écologie tropicale : objectifs, concepts et critères d'admission), GTZ, Eschborn.

Hasel, K. (1985) *Forstgeschichte. Ein Grundriß für Studium und Praxis*, (Histoire forestière : fondements théoriques et pratiques), Parey Verlag, Hambourg.

Hoffmann, W.K. (1980) "Vom Kolonialexperten zum Experten der Entwicklungszusammenarbeit" (De l'expert colonial à l'expert du développement), *Sozialwissenschaftliche Studien zu internen Problemen*, Vol 50, Saarbrücken.

KfW (sans date) Results of financial cooperation : Third evaluation report on projects promoted in developing countries (Résultats de la coopération financière : Toisième rapport d'évaluation de projets promus dans des pays en développement), KfW, Francfort.

KfW (1995a) *Bericht über das Geschäftsjahr 1994* (Rapport annuel, 1994). KfW, Francfort.

KfW (1995b) Finanzielle Zusammenarbeit mit Entwicklungsländern : Projekte der Tropenwalderhaltung (La coopération financière avec les pays en développement : projets de foresterie tropicale), document ronéotypé, janvier 1995, KfW, Francfort.

KfW (1995c) Cooperation with developing countries : the procedures followed in the financial cooperation of the Federal Republic of Germany (La coopération avec les pays en développement : procédures suivies pour la coopération financière de la République fédérale d'Allemagne), KfW, Francfort.

KfW (1996a) *Förderung der Entwicklungsländer : Perspektiven der finanziellen Zusammenarbeit, Jahresbericht 1995* (L'aide au pays en développement : perspectives de la coopération financière. Rapport annuel 1995), KfW, Francfort.

KfW (1996b) Sektor Landwirtschaft : Zusagen nach Jahren Branchen (Les engagements du secteur agricole par secteur et par t pendant la mise en œuvre (G96, KfW, Francfort.

Klose, F. (1985) *A brief history of the German forest – achievements and mistakes down the ages* (Bref historique des forêts allemandes – réussites et erreurs au cours des temps), GTZ, Eschborn.

Lamprecht, H. (1986) *Waldbau in den Tropen* (La foresterie tropicale), Parey Verlag, Hamburg.

Lemhöfer, D., et Rozsnyay, Z. (1985) "Leben und Werk von Franz Heske" (La vie et l'œuvre de Franz Heske), *Göttinger Beiträge zur Land- und Forst-wirtschaft in den Tropen und Subtropen*, Heft 9.

Mammen, E. (1964) "Wirken deutscher Forstwirte in Übersee vor 1914" (Les activités outre-mer des forestiers allemands avant 1914), *Forstarchiv* 35 (6), 117–123.

Michel, J.H. (1997) *Development Co-operation. Efforts and policies of the members of the Development Assistance Committee* (La coopération pour le développement – Efforts et politiques des membres du Comité d'aide au développement), rapport CAD/OCDE 1996, OCDE, Paris.

Press and Information Service (Service de presse et d'information) (1995) North-South Partnership : Germany's commitment to development and cooperation (Le partenariat Nord-Sud : l'engagement de l'Allemagne pour le développement et la coopération), Service de presse et d'information du Gouvernement fédéral, Bonn.

Richards, E.M. (1992) *The forest ejidos of south-east Mexico : a case study of participatory natural forest management* (Les *ejidos* des

forêts du sud-est du Mexique : étude de cas d'une gestion naturelle et participative des forêts). Document 13c du réseau Foresterie pour le développement rural, ODI, Londres.
Seibt, K. (1910) "Die Waldungen in unseren Kolonien und deren Benutzung" (Les forêts de nos colonies et leur usages), *Forstwissenschaftliches Centralblatt*, 615–617.
Sepp, S., et Haase, G. (1993) Inventur und Kategorisierung der Tropenwald-relevanten Vorhaben der Entwicklungszusammenarbeit (Inventaire et catégorisation des activités de coopération dans le domaine de la foresterie tropicale), Rapport de consultation pour la FAO, ECO, Oberaula.
Wiemann, J. (1996) "German development aid" (l'aide allemande au développement), dans : Cox, A., Healey, J. et Koning, A. (sous la dir. de). *How European aid works : a comparison of management systems and effectiveness* (Le fonctionnement de l'aide européenne : comparaison de plusieurs systèmes de gestion et de leur efficacié), ODI, Londres.
Zundel, R. (1990) *Einführung in die Forstwissenschaft* (Introduction à la foresterie), Ulmer Verlag, Stuttgart.
Zundel, R. et Schwartz, E. (1996) 50 Jahre Forstpolitik in Deutschland 1945–1994 (50 ans de politique forestière en Allemagne, 1945–1994), manuscrit inédit.

CONTACTS CLÉS

Division de la politique forestière internationale
Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten (BML)
Rochusstr. 1
D – 53123 Bonn
Tél. : + 49 228 529 4336
Fax : + 49 228 529 4262

Division 224 : Environnement, conservation des ressources et foresterie
Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ)
Friedrich-Ebert-Allee 114 – 116
D – 53113 Bonn
Tél. : + 49 228 535 3752
Fax : + 49 228 535 3755

Agent forestier principal
Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Palmengartenstr. 5 – 9
D – 60325 Francfort
Tél. : + 49 69 743 10
Fax : + 49 69 74 31 2004

Division 4240 : Gestion des ressources forestières et conservation de la nature
Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (GTZ-GmbH)
Dag-Hammarskjöld-Weg 1
D – 65760 Eschborn
Tél. : + 49 6196 79 1250
Fax : + 49 6196 79 7333

SIGLES ET ACRONYMES

APD	Aide publique au développement
ATSAF	Arbeitsgemeinschaft für tropische und subtropische Agrarforschung (Groupe de travail sur la recherche agricole tropicale et subtropicale)
BFH	Bundesforschungsanstalt für Forst- und Holzwirtschaft (Centre fédéral de recherche sur les forêts et les produits forestiers)
BMBF	Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft, Forschung und Technologie (Ministère fédéral de l'Education, des Sciences, de la Recherche et de la Technologie)
BML	Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten (Ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts)
BMU	Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit (Ministère fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité nucléaire)
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement)
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CE	Commission européenne
CIFOR	Centre international de recherche en foresterie
DED	Deutscher Entwicklungsdienst (Service allemand du développement)
DSE	Deutsche Stiftung für Internationale Entwicklung (Fondation allemande pour le développement international)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GTZ	Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (Agence allemande de la coopération technique)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque de reconstruction)
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
PAFT	Plan d'action pour la protection de la forêt tropicale
PMA	Pays les moins avancés
PNAE	Plan national d'action pour l'environnement
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
RDA	République démocratique d'Allemagne
SHIFT	Études de l'impact humain sur les forêts et les plaines inondables des tropiques
TÖB	Tropenökologisches Begleitprogramm (Programme d'accompagnement en écologie tropicale)
TWRP	Tropenwalderelevante Programme (Appui aux programmes internationaux de foresterie tropicale)
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature
ZOPP	Zielorientierte Projektplanung (Planification de projets axée sur des objectifs)

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier les personnes qui leur ont accordé des entretiens pour la rédaction de ce chapitre, dont : Pr E Bruenig (BFH), Dr D Burger (GTZ), Dr H Dotzauer (GTZ), Dr T Duve (KfW), Frhr P von Fürstenberg, M. G Haase (ECO), Dr M Homola (GTZ), M. Hopp (DED), Dr C Mersmann (GTZ), Dr Ollmann (BFH), Dr K-P Pischke (KfW), Dr U von Poschinger-Camphausen (ATSAF), Pr J Pretzsch (université de Dresde), M. Rogg (DED), Dr T Schneider (BFH), Dr J H Schröder (BFH), M. M Schwoerer-Böning (BML), Dr S Sellen (KfW), M. S Sepp (ECO), Dr D Speidel (BMZ), Pr Weidelt (université de Göttingen), Dr C Weigner (ATSAF), Dr G Wolf (KfW), Pr Zundel (université de Göttingen).

Note concernant les monnaies : le 1er septembre 1997, 1 dollar US valait 1,81 DM.